

Rapport de branche Edition 2024

des activités industrielles de boulangerie et
pâtisserie IDCC 1747

des œufs et des industries en produits d'œufs
IDCC 2075



Juin 2024

Sommaire

01. La méthodologie du rapport de branche
02. L'environnement de la branche
03. Les salariés de la branche
04. Les conditions de travail
05. Les mouvements de personnels
06. La rémunération
07. La représentativité
08. Les accords d'entreprises
09. Les perspectives pour 2024
10. A retenir
11. Annexe



01.

La méthodologie du rapport de branche



01. La méthodologie du rapport de branche

La réalisation du rapport de branche s'est articulée autour de 3 principales phases :



Phase A : élaboration et envoi des questionnaires

Phase B : traitements des données recueillies

Phase C : exploitation et mise en forme des résultats

01. La méthodologie du rapport de branche

Phase A : élaboration et envoi des questionnaires



L'édition 2024 du rapport de branche fournit **les informations sociales sur la branche des activités industrielles de boulangerie et pâtisserie et des œufs (IDCC 1747) et des industries en produits d'œufs (IDCC 2075).**

1. Elaboration du questionnaire de branche



Le questionnaire servant de base au rapport de branche est examiné et aménagé lors **d'une réunion de travail entre Pragma Etudes, la Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie (FEB) et le Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf (SNIPO).**

Nous évaluons la pertinence et l'utilité de chaque question existante afin de déterminer lesquelles sont conservées, modifiées ou éventuellement supprimées. Parallèlement, nous identifions et intégrons de nouvelles questions jugées nécessaires pour enrichir et actualiser le questionnaire de branche, assurant ainsi sa complétude et sa pertinence actuelle.

2. Envoi du questionnaire aux entreprises de la profession



A la suite de son élaboration et de sa validation, le questionnaire est envoyé aux entreprises de la branche par la FEB et le SNIPO.

Le questionnaire est adressé aux entreprises avec un format permettant aux entreprises d'utiliser des ressources internes déjà constituées (DSN, logiciel de paie ou RH...).

01. La méthodologie du rapport de branche

Phase B: traitements des données recueillies



3. Contrôle et recodage des données recueillies



La FEB et le SNIPO, nous transmettent ensuite les questionnaires complétés. Nous procédons à **un contrôle de qualité** en vérifiant le taux de remplissage du questionnaire mais aussi de cohérence entre les différentes questions.

Nombre de retours traités

			Ensemble
Nombre de retours	32	18	50
Nombre de salariés	21 324	1 988	23 312
Taux de représentativité salariés	40 %	61 %	41 %

4. Traitement statistique de la base de données constituée



A la suite de la collecte et de la vérification de l'ensemble des questionnaires, une base de données complète de l'ensemble des répondants est donc établie.

Cette base de données fait l'objet **d'un traitement statistique** spécifiquement adapté à ce type d'études de branche. L'analyse est d'abord réalisée de manière globale, puis séparément pour chacune des deux professions concernées.

01. La méthodologie du rapport de branche

Phase C : exploitation et mise en forme des résultats



5. Mise en perspective des indicateurs de la branche

Une fois les indicateurs de la branche constitués, ils sont mis en perspective, à partir :

- de l'évolution à 3 ans des indicateurs de la branche (reprise des résultats des précédents rapports de branche de la FEB et du SNIPO),
- de notre **référentiel « industrie agroalimentaire »** constitué de l'ensemble des branches de l'industrie agroalimentaire dont les activités industrielles de boulangerie et pâtisserie et celles des œufs et des industries en produits d'œufs.
- L'ensemble de l'économie correspond à **l'ensemble des conventions collectives de branche.**



Le rapport complet de la branche est ensuite mis en forme.



02.

L'environnement de la branche



02. L'environnement de la branche

nombre d'entreprises



- Au 31 décembre 2023, le nombre **d'entreprises dans l'ensemble de la branche** s'élève à 2 025, **soit une baisse de 0,5% par rapport aux données sociales 2022.**
- Cette diminution s'explique par une légère baisse du nombre d'entreprises de la boulangerie – pâtisserie (- 1 %).

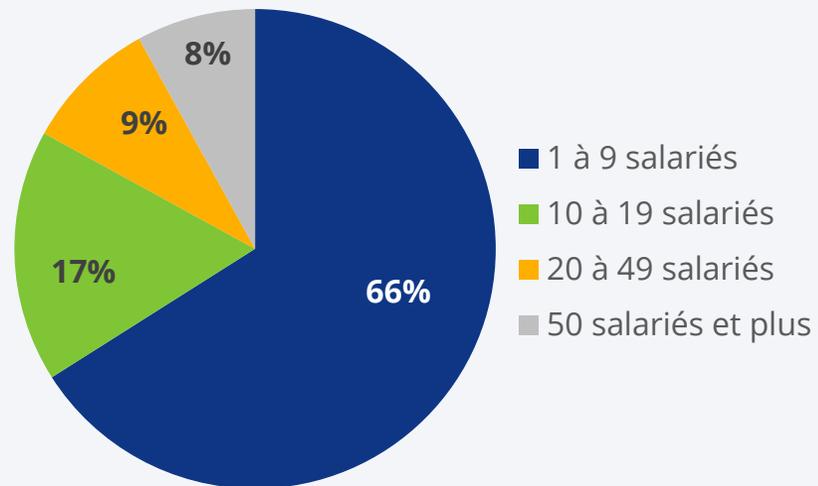
Sources : Acooss & DARES / traitements Pragma Etudes

02. L'environnement de la branche

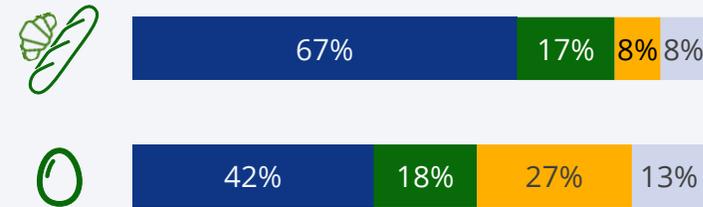
nombre d'entreprises

2 025 entreprises au 31 décembre 2023

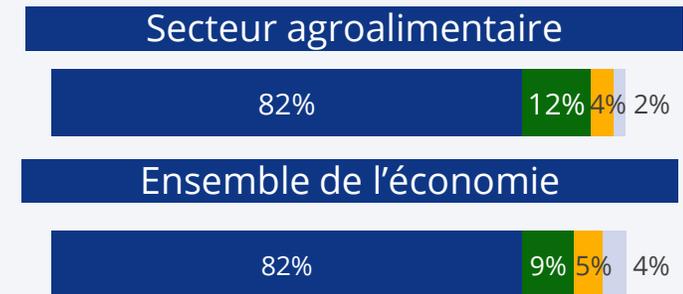
Répartition des entreprises
au 31 décembre selon la taille des entreprises



Répartition des entreprises
selon l'activité des entreprises



Vos repères



Sources : Acoess & Dares / traitements Pragma Etudes



03.

Les salariés de la branche



03.

Les salariés de la branche

nombre de salariés au 31 décembre



57 050 salariés
au 31 décembre 2023



2023 vs. 2022 + 1 %



53 800 salariés

soit **28 salariés** en moyenne par entreprise



3 250 salariés

soit **31 salariés** en moyenne par entreprise

- Au 31 décembre 2023, le nombre de **salariés** s'élève à **57 050**, soit **une hausse de 1 % par rapport à 2022**.
- En moyenne, une entreprise employeuse de la boulangerie – pâtisserie compte **28 salariés en 2023** alors qu'une entreprise du secteur des œufs en compte **31**.

Sources : Acoess & DARES / traitements Pragma Etudes

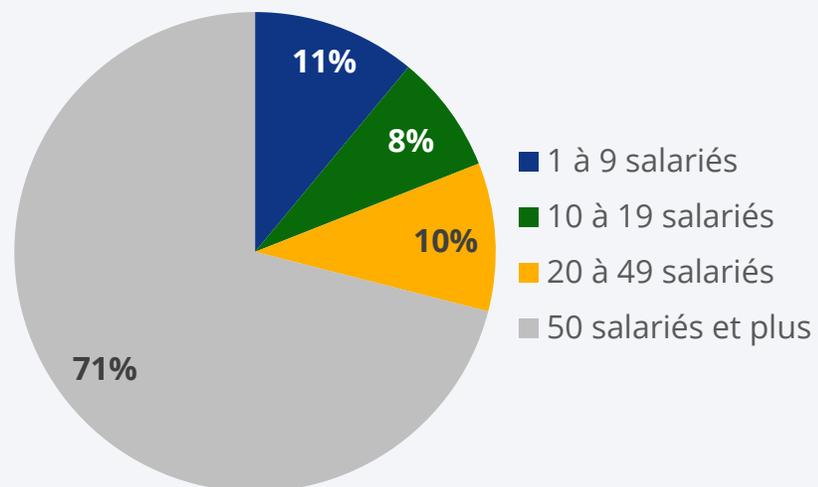
03.

Les salariés de la branche

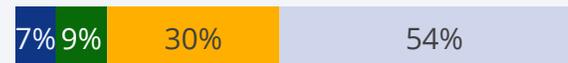
nombre de salariés au 31 décembre

57 050 salariés au 31 décembre 2023

Répartition des salariés au 31 décembre
selon la taille des entreprises



Répartition des salariés
selon la taille des entreprises

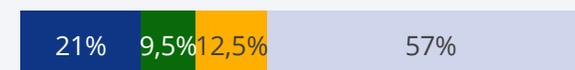


Vos repères

Secteur agroalimentaire



Ensemble de l'économie

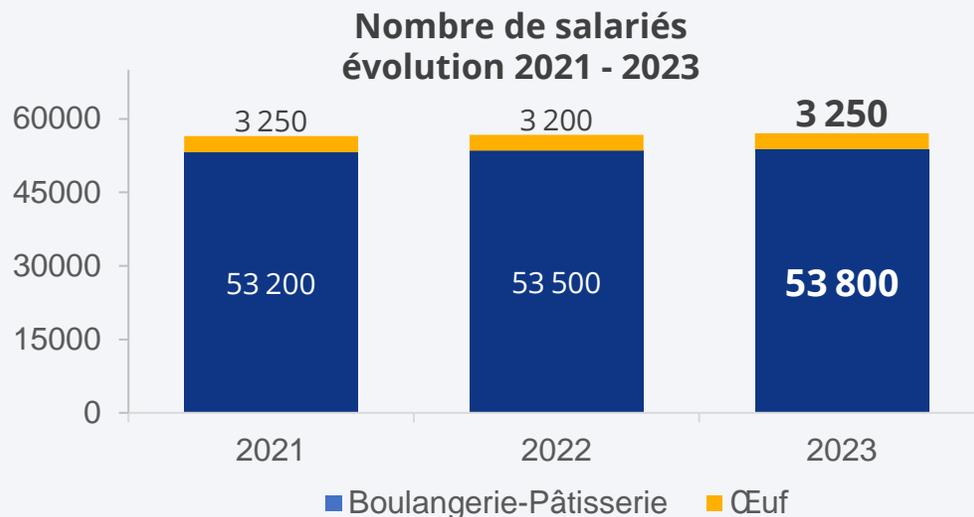


Sources : Acooss / traitements Pragma Etudes

03.

Les salariés de la branche

nombre de salariés au 31 décembre



- Depuis 2021, l'évolution du nombre de salariés dans la branche est à la hausse avec une croissance constante annuelle de 1 %.
- En 2023, la hausse de 1 % pour les entreprises de la branche est cohérente avec celle du secteur de l'agroalimentaire mais légèrement supérieure à celle de l'économie dans son ensemble (+ 0,5 %).

Nombre de salariés évolution à un an d'intervalle

	Boulangerie - Pâtisserie	Œuf	Ensemble
2022 vs. 2021	+ 1 %	- 2 %	+ 1 %
2023 vs. 2022	+ 1 %	+ 2 %	+ 1 %

Vos repères

Secteur agroalimentaire

2023 vs. 2022 + 1 %

Ensemble de l'économie

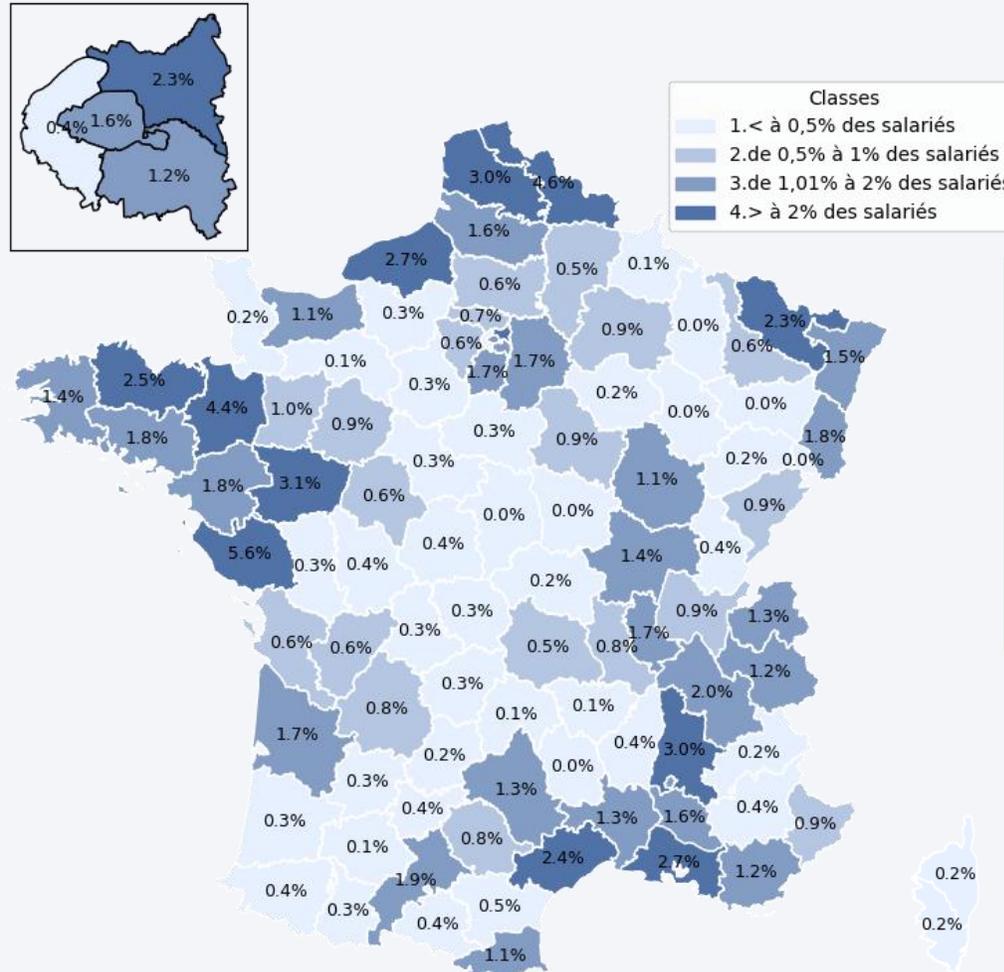
2023 vs. 2022 + 0,5 %

Sources : Acoff / traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

selon leur lieu de travail

Les salariés selon leur lieu de travail



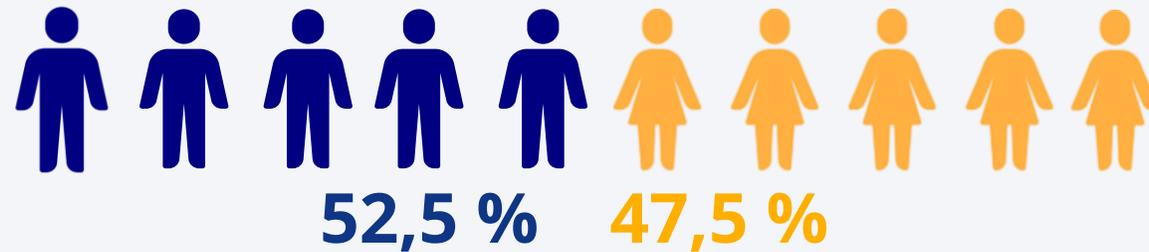
- **La Vendée** est le département qui concentre le plus de salariés de la branche **avec un peu plus de 5,5 % des salariés présents au 31 décembre 2023**. Les départements du **Nord** (4,6 %) et de **Lille-et-Vilaine** (4,4 %) complètent ce podium.

Sources : Ministère du Travail du Plein emploi et de l'Insertion & DSN / traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

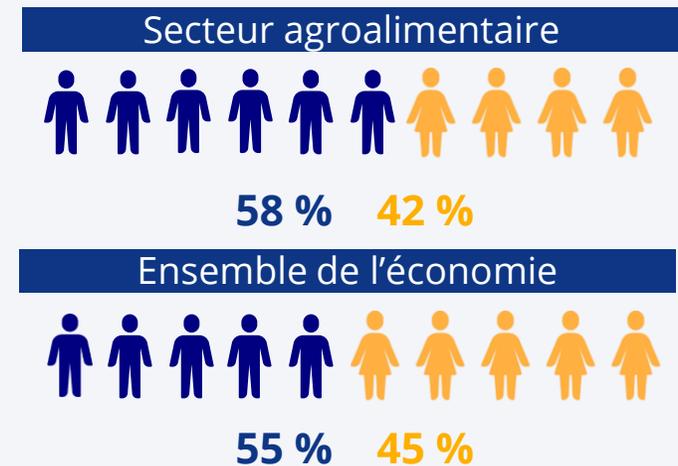
selon leur genre

Répartition des salariés selon le genre



- Les femmes représentent 47,5 % des salariés de la **branche** contre 52,5 % d'hommes.
- Le **taux de féminisation est légèrement plus élevé** que celui de l'ensemble de l'économie (45 %) et plus nettement que celui du secteur de l'agroalimentaire (42 %).

Vos repères



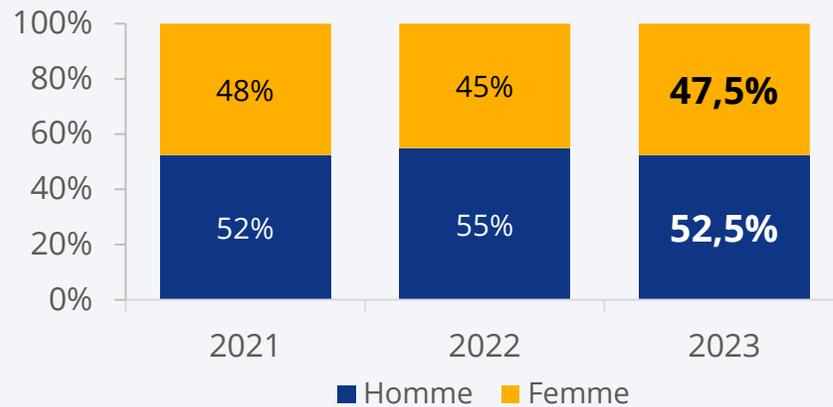
Source : enquête sociale de branche 2024 et DSN; traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

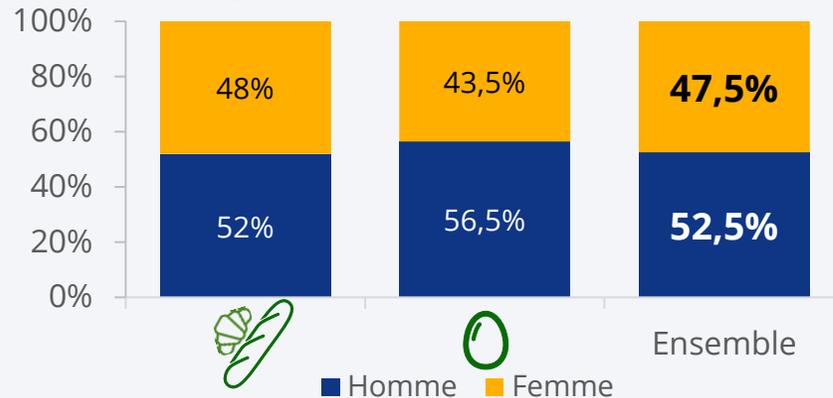
selon leur genre



Le genre des salariés - évolution 2021 - 2023



Le genre des salariés selon l'activité



- La proportion de femmes passe de de 45 % à 47,5 % entre 2022 et 2023.
- La boulangerie - pâtisserie a un effectif qui atteint presque la parité avec 48 % de femmes alors pour le secteur des œufs, ce taux est plus faible (43,5 %).
- La catégorie la plus féminisée est celle des **ouvriers - employés (48 %)** et le service le plus féminisé est celui des **magasins (93 %)**.

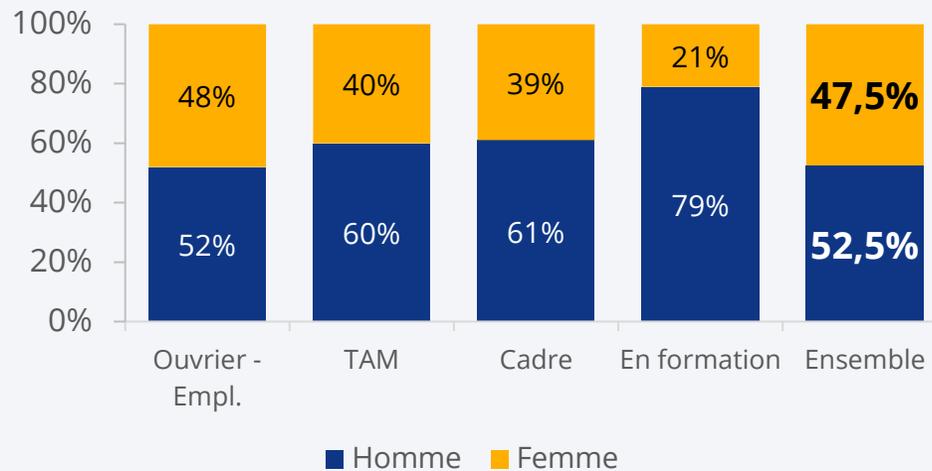
Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

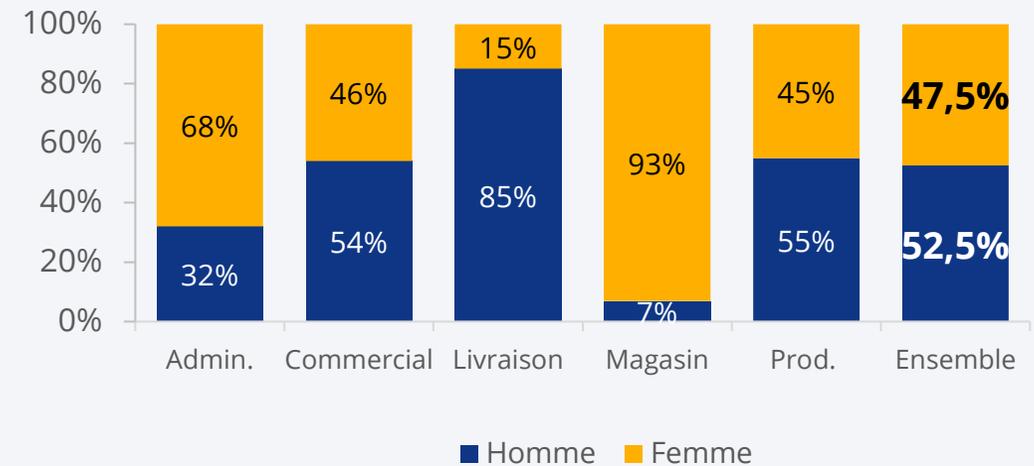
selon leur genre



Le genre des salariés selon les catégories



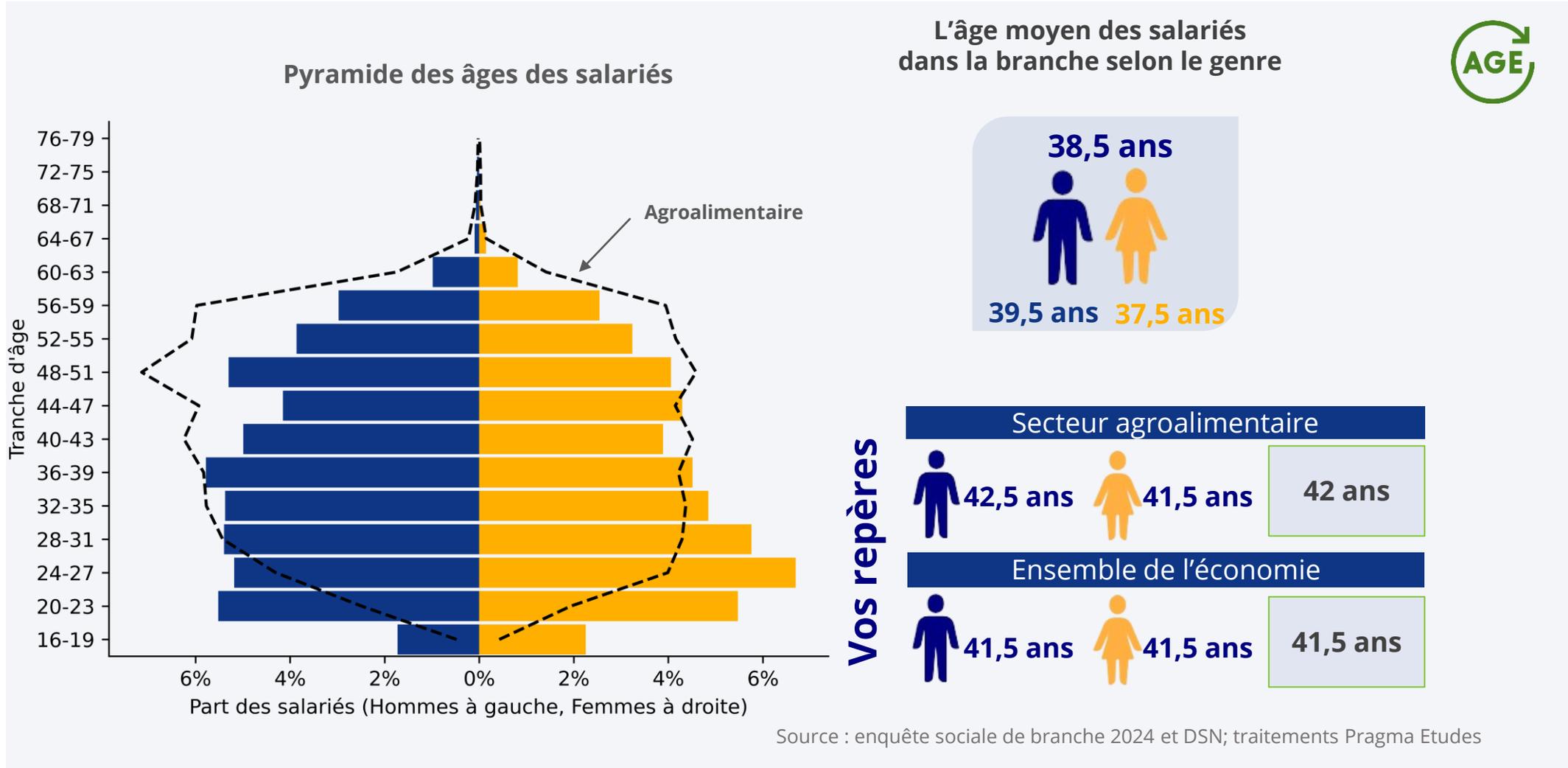
...selon les services



Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

selon leur âge



03. Les salariés de la branche

selon leur âge



L'âge moyen des salariés
évolution 2021 - 2023



L'âge moyen des salariés selon l'activité

	Age moyen
	38,5 ans
	39 ans
Ensemble	38,5 ans

- En moyenne, **les salariés de la branche ont 38,5 ans**. Les femmes sont légèrement plus jeunes (37,5 ans) que les hommes (39,5 ans).
- Cet âge moyen est **inférieur** à celui des salariés du secteur de **l'agroalimentaire** (42 ans) et à celui de l'ensemble de **l'économie** (41,5 ans)
- Les salariés du secteur des œufs (39 ans) sont très **légèrement plus âgés** que ceux de la **boulangerie - pâtisserie** (38,5 ans).
- La catégorie de salariés la plus âgée est celle des cadres avec un âge moyen de 42,5 ans et le service le plus âgé est quant à lui celui de la livraison avec un âge moyen de 42 ans.

Source : enquête sociale de branche 2024 ; traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

selon leur âge



L'âge moyen selon les catégories

	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers / Employés	38,5 ans	37 ans	38 ans
TAM	41,5 ans	39,5 ans	40,5 ans
Cadres	45 ans	39,5 ans	42,5 ans
En formation	21 ans	21 ans	21 ans
Ensemble	39,5 ans	37,5 ans	38,5 ans

...selon les services

	Hommes	Femmes	Ensemble
Administratif	42 ans	39,5 ans	40 ans
Commercial	43 ans	40 ans	41,5 ans
Livraison	43 ans	42 ans	42 ans
Magasins	37 ans	39 ans	38 ans
Production	40 ans	37 ans	39 ans
Ensemble	39,5 ans	37,5 ans	38,5 ans

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

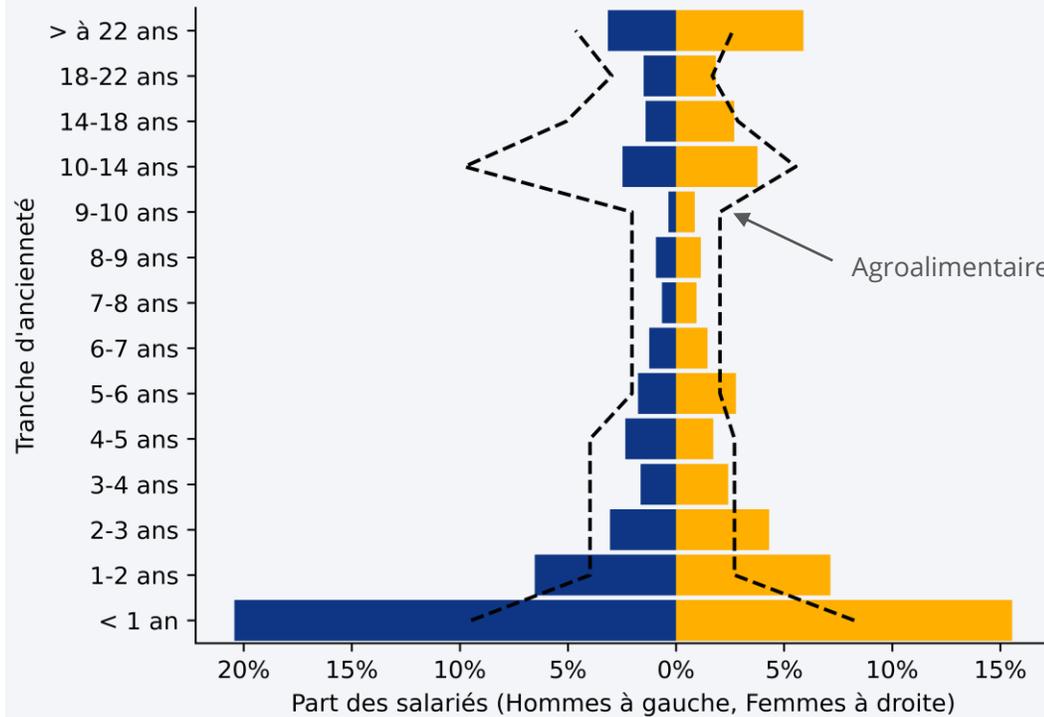
selon l'ancienneté



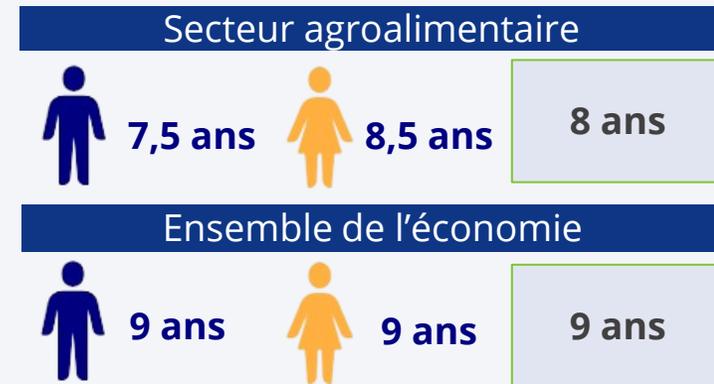
L'ancienneté moyenne des salariés dans la branche selon le genre



Pyramide de l'ancienneté des salariés



Vos repères



Source : enquête sociale de branche 2024 et DSN ; traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

selon l'ancienneté



L'ancienneté moyenne des salariés
évolution 2021 - 2023



L'ancienneté moyenne des salariés
selon l'activité

	Ancienneté moyenne
	6 ans
	7 ans
Ensemble	6 ans

- L'ancienneté moyenne dans le secteur est de 6 ans. Comme pour l'âge, les hommes (7 ans) ont une ancienneté supérieure à celle des femmes (5 ans).
- Cette ancienneté moyenne est **nettement inférieure** à celui des salariés du secteur de **l'agroalimentaire** (8 ans) et à celui de l'ensemble de **l'économie** (9 ans)
- Les salariés du secteur des œufs (7 ans) ont **légèrement plus d'ancienneté** que ceux de la **boulangerie pâtisserie** (6 ans).
- Les catégories avec l'ancienneté la importante sont celles **des cadres et des TAM** avec en moyenne de 9 ans. Du côté des services, c'est l'administratif qui possède l'ancienneté la plus importante 8,5 ans.

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

03.

Les salariés de la branche

selon l'ancienneté



L'ancienneté moyenne selon les catégories

	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers / Employés	5,5 ans	5 ans	5 ans
TAM	10 ans	8 ans	9 ans
Cadres	10 ans	7,5 ans	9 ans
En formation	1 ans	1 ans	1 ans
Ensemble	5 ans	7 ans	6 ans

...selon les services

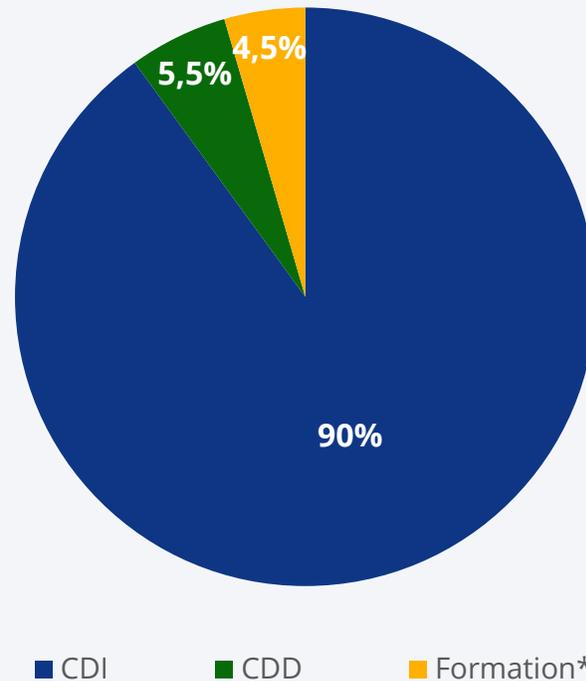
	Hommes	Femmes	Ensemble
Administratif	8,5 ans	8,5 ans	8,5 ans
Commercial	5,5 ans	6 ans	6 ans
Livraison	8 ans	5,5 ans	7,5 ans
Magasins	6 ans	6,5 ans	6,5 ans
Production	6,5 ans	5 ans	6 ans
Ensemble	5 ans	7 ans	6 ans

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

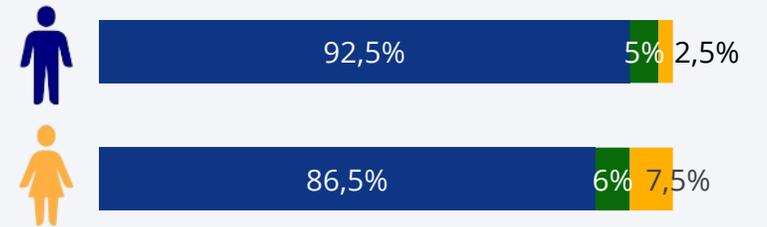
selon le contrat de travail

Répartition des salariés au 31/12 selon le contrat

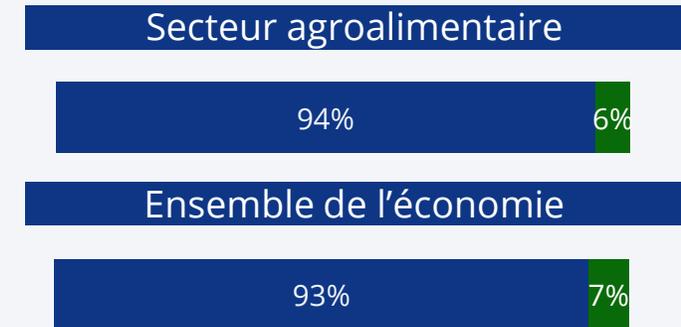


*Formation : contrats de professionnalisation, d'alternance et d'apprentissage

Le contrat de travail des salariés dans la branche selon le genre



Vos repères



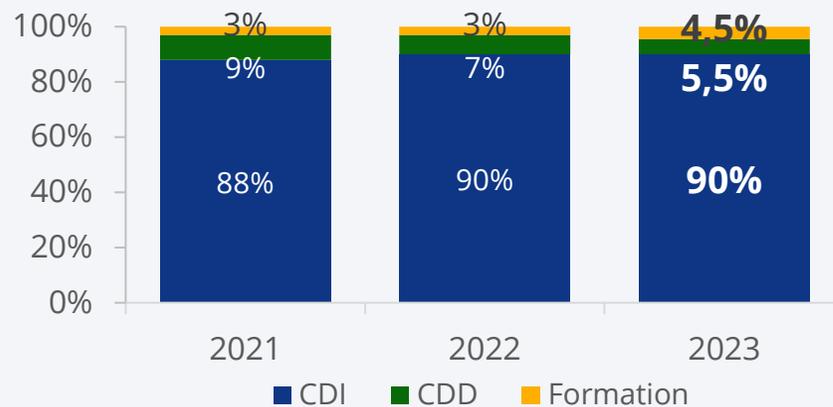
Source : enquête sociale de branche 2024 et DSN ; traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

selon le contrat de travail



Le contrat des salariés au 31/12 - évolution 2021 - 2023



Le contrat des salariés au 31/12 selon l'activité

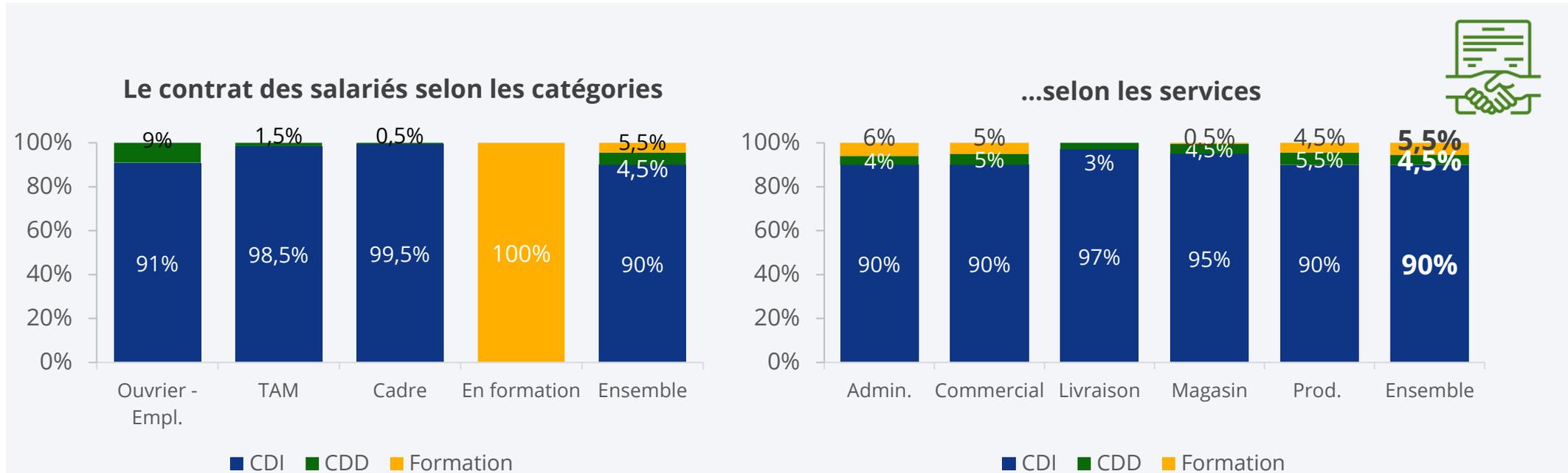


- En très grande majorité, les salariés du secteur sont en CDI (90 %) soit 92,5 % des hommes et 86,5 % des femmes.
- Ces niveaux sont légèrement inférieurs à ceux du secteur de l'agroalimentaire (94 %) et de l'ensemble de l'économie française (93 %).
- Depuis 2021, la part des CDI a légèrement augmenté passant de 88 % à 90 %.
- Les salariés des œufs (94 %) sont proportionnellement plus en CDI que ceux de la boulangerie - pâtisserie (90 %).
- Les cadres sont 99,5 % en CDI et la livraison l'est à hauteur de 97 %.
- En majorité, les CDD (58 %) durent entre 1 et 3 mois.

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

selon le contrat de travail



Durée des CDD

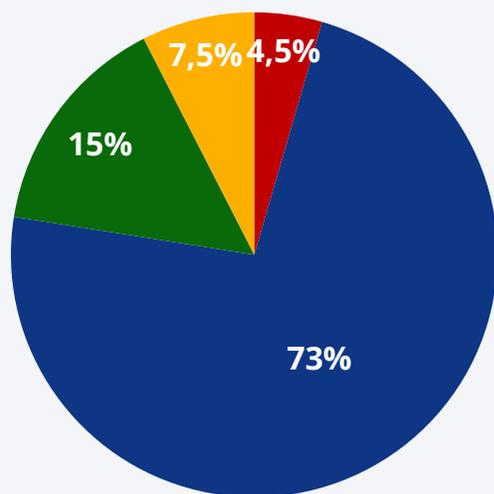
< 1 mois	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	12 à 18 mois	18 à 24 mois	> 24 mois	Ensemble
27%	58%	6%	6%	2,5%	0,5%	< 0,5%	100%

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

selon les catégories

Répartition des salariés selon les catégories



■ En formation ■ Ouvriers / Employés ■ TAM ■ Cadres

- La branche est composée d'une majorité d'ouvriers et d'employés (73 %) suivie des techniciens et agents de maîtrise (15 %) et des cadres (7,5 %).

...selon le genre des salariés



	Hommes	Femmes	Ensemble
En formation	2,5 %	7,5 %	4,5 %
Ouvriers / Employés	71,5 %	73,5 %	73 %
TAM	17,5 %	13 %	15 %
Cadres	8,5 %	6 %	7,5 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

Vos repères

Secteur agroalimentaire



Ensemble de l'économie*



* Hors Artisans, commerçants et chefs d'entreprises et Agriculteurs

Source : enquête sociale de branche 2024 et DSN; traitements Pragma Etudes

03.

Les salariés de la branche

selon les catégories



Les catégories des salariés - évolution 2021 - 2023

	2021	2022	2023
En formation	0,5 %	0,5 %	4,5 %
Ouvriers/Employés	78,5 %	77 %	73 %
TAM	14 %	15 %	15 %
Cadres	7 %	7,5 %	7,5 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

... selon l'activité

			Ensemble
En formation	4,5 %	2,5 %	4,5 %
Ouvriers/Employés	73 %	73 %	73 %
TAM	15 %	14,5 %	15 %
Cadres	7,5 %	10 %	7,5 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

selon les niveaux de la CCN



Catégorie	Niveau	Hommes	Femmes	Ensemble	Nombre de salariés (échantillon)
Salariés en formation		2,5 %	7,5 %	4,5 %	960
Ouvriers / Employés	OE1	19,5 %	32,8 %	26,3 %	5609
	OE2	6,3 %	11,5 %	8,7 %	1855
	OE3	13,6 %	12,4 %	13,1 %	2793
	OE4	9 %	6,7 %	7,9 %	1684
	OE5	9,4 %	5,3 %	7,5 %	1600
	OE6	6,3 %	3,3 %	4,9 %	1045
	OE7	7,4 %	2 %	4,8 %	1023
TAM	TA1	7,3 %	5,2 %	6,3 %	1343
	TA2	4 %	3,5 %	3,5 %	746
	TA3	3,1 %	2,3 %	2,8 %	597
	TA4	1,6 %	1,1 %	1,4 %	299
	TA5	1,7 %	0,6 %	1,1 %	235
Cadres	CA1	2,5 %	3 %	2,8 %	597
	CA2	4 %	1,8 %	2,9 %	618
	CA3	0,7 %	0,5 %	0,6 %	128
	CA4	0,7 %	0,4 %	0,6 %	128
	CA5	0,4 %	0,1 %	0,3 %	64



Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

03.

Les salariés de la branche

selon les niveaux de la CCN



Catégorie	Niveau	Hommes	Femmes	Ensemble	Nombre de salariés (échantillon)
Salariés en formation		2 %	2,5 %	2,5 %	49
Ouvriers / Employés	I	23,6 %	25,7 %	24,3 %	483
	II	17,4 %	19,2 %	18,7 %	372
	III	20,9 %	15,1 %	19,2 %	382
	IV	10,2 %	12,4 %	10,8 %	215
AM	V	12,0 %	15,8 %	12,8 %	254
	VI	2,4 %	0,8 %	1,7 %	34
Cadres	VII	8,8 %	8,3 %	8,4 %	167
	VIII	1,7 %	0,2 %	1,0 %	20
	IX	1,0 %	<0,1 %	0,6 %	12



Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

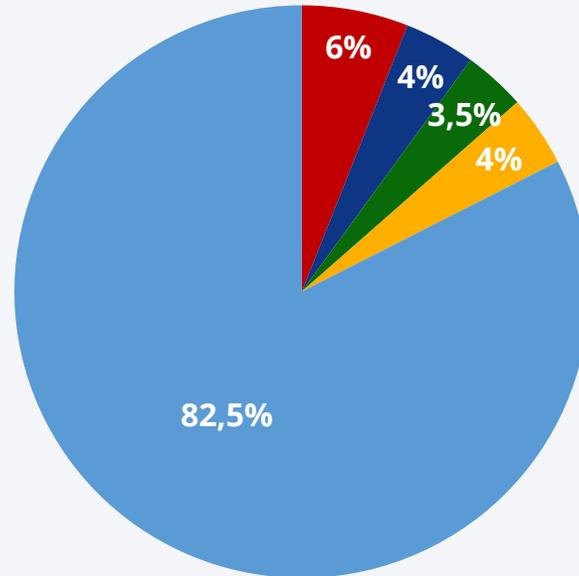
Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

selon les services



Répartition des salariés selon les services



■ Administratif ■ Commercial ■ Livraison ■ Magasin ■ Production

...selon le genre des salariés

	Hommes	Femmes	Ensemble
Administratif	4 %	9 %	6 %
Commercial	4 %	4 %	4 %
Livraison	5,5 %	1 %	3,5 %
Magasin	0,5 %	7 %	4 %
Production	86 %	79 %	82,5 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

- Plus de huit salariés sur dix ont **un métier de production** dans la branche (86 % des hommes et 79 % des femmes).
- Le service administratif (6%), le commercial (4 %) et les magasins (4 % également) complètent le podium.

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

selon les services



Les salariés selon les services - évolution 2021 - 2023

	2021	2022	2023
Administratif	7 %	6 %	6 %
Commercial	3 %	3 %	4 %
Livraison	3 %	3,5 %	3,5 %
Magasin	6 %	6 %	4 %
Production	81 %	81,5 %	82,5 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

... selon l'activité

			Ensemble
Administratif	6 %	10 %	6 %
Commercial	3,5 %	8,5 %	4 %
Livraison	3 %	12 %	3,5 %
Magasin	4 %	0 %	4 %
Production	83,5 %	69,5 %	82,5 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

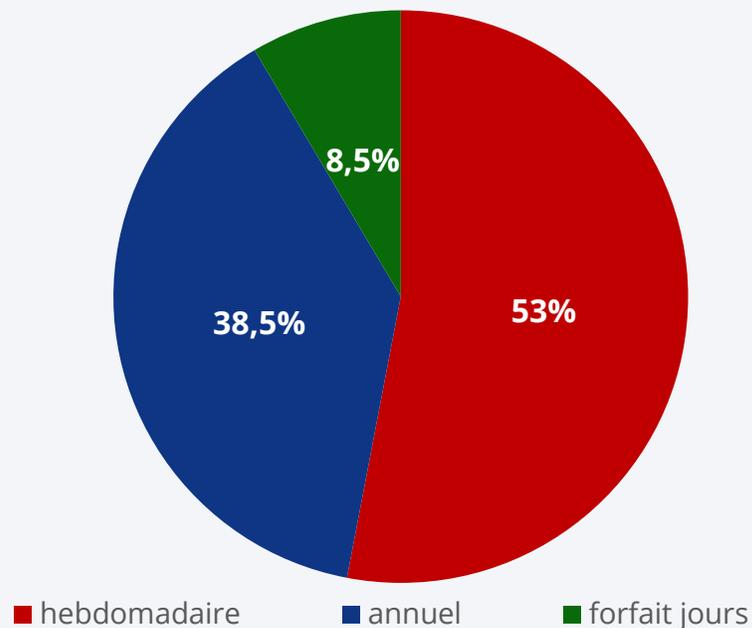
Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

03.

Les salariés de la branche

selon les horaires

Répartition des salariés selon les horaires



...selon le genre des salariés

	Hommes	Femmes	Ensemble
Hebdomadaire	46,5 %	60 %	53 %
Annuel	42,5 %	33,5 %	38,5 %
Forfait jours	11 %	6,5 %	8,5 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %



... selon l'activité

			Ensemble
Hebdomadaire	52,5 %	59 %	53 %
Annuel	39 %	32,5 %	38,5 %
Forfait jours	8,5 %	8,5 %	8,5 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

- En majorité, les salariés ont **un horaire hebdomadaire (53 %)** suivi par un horaire annuel (38,5 %) et le forfait jours (8,5 %).

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements et Pragma Etudes

03.

Les salariés de la branche

selon les horaires



... selon les catégories

	Ouvriers / Employés	TAM	Cadres	Ensemble
Hebdomadaire	56 %	49,5 %	4 %	53 %
Annuel	44 %	44,5 %	13,5 %	38,5 %
Forfait jours	< 0,5 %	6 %	82,5 %	8,5 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

... selon les services

	Administratif	Commercial	Livraison	Magasin	Production	Ensemble
Hebdomadaire	38 %	19,5 %	58,5 %	82 %	55 %	53 %
Annuel	33 %	38,5 %	35,5 %	14 %	39 %	38,5 %
Forfait jours	29 %	42 %	6 %	4 %	6 %	8,5 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	13 %	100 %

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

03.

Les salariés de la branche

selon le temps de travail



53 %

des salariés ont un
horaire hebdomadaire

38,5 %

des salariés ont un
horaire annuel

8,5 %

des salariés sont au
forfait jours

	hebdo
Moins de 15 h	3 %
De 15 à 25 h	1,5 %
De 26 à 35 h	3,5 %
35 h	78 %
Plus de 35 h	14 %
Ensemble	100 %

	Annuel
Moins de 700 h	20 %
De 700 à 1606 h	15 %
1607 h	45 %
Plus de 1607 h	20 %
Ensemble	100 %

	Forfait
Moins de 218 j	36 %
218 j	55 %
Plus de 218 j	9 %
Ensemble	100 %

Source : enquête sociale de branche 2024 ;
traitements Pragma Etudes

03. Les salariés de la branche

focus formation professionnelle



2 396 (vs 1853 en 2022)
Contrats d'apprentissage en 2023



670
Entreprises utilisatrices

Taux de rupture : **24%**

409 (vs 494 en 2022)
Contrats de professionnalisation en 2023



61
Entreprises utilisatrices

Taux de rupture : **1%**

Source : OCAPIAT



Top 3 formation:

- CAP équipier polyvalent de commerce
 - CAP boulanger
 - BAC pro commerce option animation et gestion espace de vente
- 40 %** des contrats signés

Top 3 formation:

- Agent de fabrication industriel
 - Technicien de production industriel
 - CQP conducteur de ligne
- 28 %** des contrats signés

03. Les salariés de la branche

focus formation professionnelle



46 (VS 40 en 2022)

Contrats d'apprentissage en 2023



18

Entreprises utilisatrices

Taux de rupture : **18%**

2 (VS 1 en 2022)

Contrats de professionnalisation en 2023



2

Entreprises utilisatrices

Source : OCAPAT



Top 3 formation:

- Technicien de maintenance
- Commercial
- Ingénieur



04.

Les conditions de travail



04. Les conditions de travail

absentéisme - les arrêts



0,47

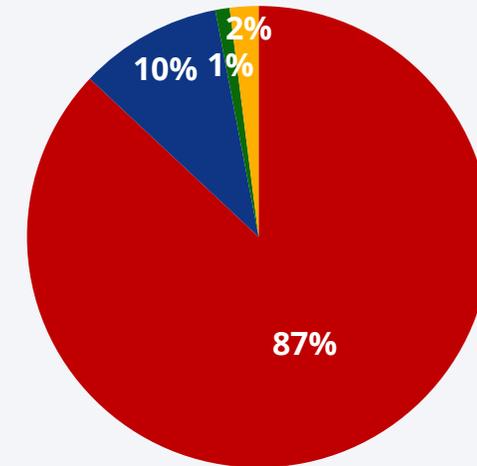
Arrêts enregistrés en moyenne par salarié en 2023

Rappel 2022 : 0,22

selon l'activité

	0,44
	0,69
Ensemble	0,47

Répartition des arrêts par motif



- En 2023, il y a eu **0,47 arrêts enregistrés** par salarié.
- **87 %** de ces arrêts sont dus à **des accidents ou des maladies de droit commun** suivis par les accidents du travail (10 %).
- Cet indice est plus élevé pour le secteur des œufs (0,69) que pour celui de la boulangerie - pâtisserie (0,44).

- Accidents ou maladies de droit commun
- Accidents du travail
- Accidents de trajet
- Maladies professionnelles

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

04. Les conditions de travail

absentéisme - le nombre de jours d'arrêt

18

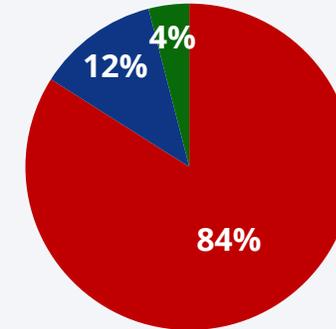
Jours ouvrés d'arrêt en moyenne par salarié en 2023
Rappel 2022 : 13

selon l'activité

	18,5
	15
Ensemble	18

- En 2023, il y a eu **18 jours ouvrés d'arrêt par salarié**.
- **84 %** de ces jours d'arrêt concernent **les ouvriers/employés** puis les TAM (12%)
- Le motif d'absence majoritaire (59 %) est **les accidents ou les maladies de droit commun**.

Répartition des jours d'arrêt par catégorie



■ Ouvriers-employés ■ TAM ■ Cadres

Répartition du nombre de jours d'arrêt par motif d'absence

Accidents ou maladies de droit commun	59 %
Accidents du travail	11 %
Accidents de trajet	1 %
Maladies professionnelles	9 %
Congé de maternité, de paternité et d'adoption	7 %
Autres absences non rémunérées	8 %
Congés conventionnels hors CP et RTT	5 %
Ensemble	100 %

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

04. Les conditions de travail

l'intérim

5,5 jours

Durée moyenne d'un contrat intérimaire en 2023

Rappel 2022 : 5,5 jours

Nombre moyen de contrats dans l'année



1 à 49 salariés	47
50 salariés et plus	2 544
Ensemble	2 025

selon l'activité

	5 jours
	9 jours
Ensemble	5,5 jours

selon l'activité

	2 118
	321
Ensemble	2 025

- **Les contrats d'intérim durent en moyenne 5,5 jours** en 2023 ce qui est constant par rapport à 2022.
- Les entreprises les plus importantes de la profession (50 salariés et plus) ont en moyenne recours à 2 544 contrats dans l'année contre à peine 50 pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

04. Les conditions de travail

handicap



68 %

Des entreprises embauchent directement le taux de salarié en situation de handicap prévu par la loi en 2023
Rappel données sociales 2022 : 66 %

selon l'activité

	67 %
	71 %
Ensemble	68 %

15 635 €

Montant moyen de la contribution handicap versée à l'URSSAF en 2023

Rappel données sociales 2022 : 13 437 €

selon l'activité

	16 091 €
	7 300 €
Ensemble	15 635 €

- En 2023, 68 % des entreprises **embauchent directement le taux de salarié en situation de handicap prévu par la loi en 2023.**

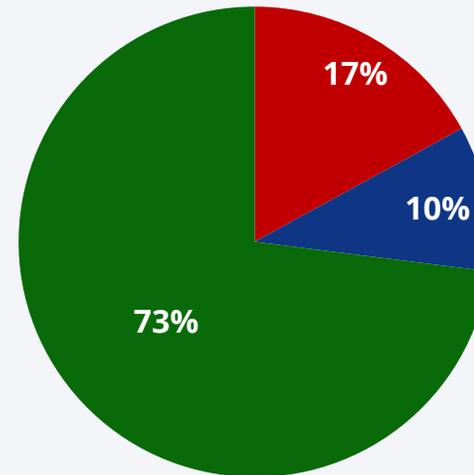
Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

04. Les conditions de travail

Index égalité Femme / Homme



Répartition des entreprises selon leur index égalité F/H en 2023



■ inférieur à 75 % ■ de 75 à 84 % ■ 85 % et plus

- **Près de ¾ des entreprises de la branche (73 %) ont un index égalité femme/homme de 85 % et plus.**

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

04. Les conditions de travail

Prévenir et lutter contre le harcèlement et les agissements sexistes



Pour lutter contre toute forme de harcèlement et tout agissement sexiste, les adhérents ont accès aux ressources suivantes :

- Rappel de l'importance du rôle du règlement intérieur et des affichages obligatoires en entreprise
- Renvoi vers le site d'informations relatif aux agressions sexuelles
- Guide pratique et juridique édité par le Ministère du travail
- Renvoi vers une plateforme gratuite de signalement
- Un modèle de lettre de signalement éditée par le Ministère du Travail
- Guide établi par le MEDEF

04. Les conditions de travail

Les accidents du travail



Les accidents du travail

Accidents du travail : 1924

Nouvelles incapacités permanentes : 109

Décès : 2

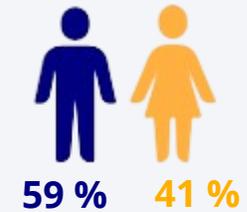
Journées perdues : 154 604

Indice de fréquence : 49,9

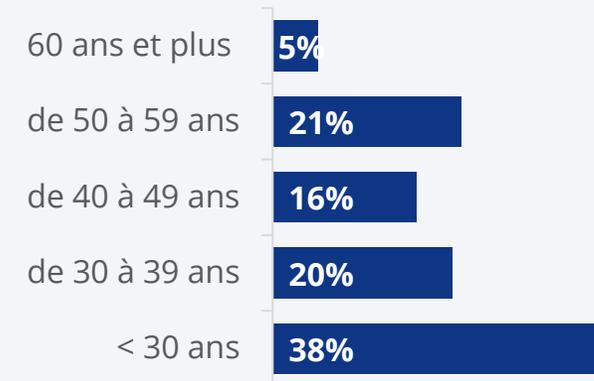
- En 2021, il y a eu **1 924 accidents du travail**, **109 nouvelles incapacités permanentes** et **154 604 journées perdues**.
- **59 %** de ces accidents de travail ont touché **les hommes**.
- **Les salariés qui ont moins de 30 ans** sont les plus touchés par les accidents du travail (38 %).

Source : CNAMTS – Naf 1071A et 1071B / traitements et estimations Pragma Etudes

...selon le genre des salariés



...selon l'âge des salariés

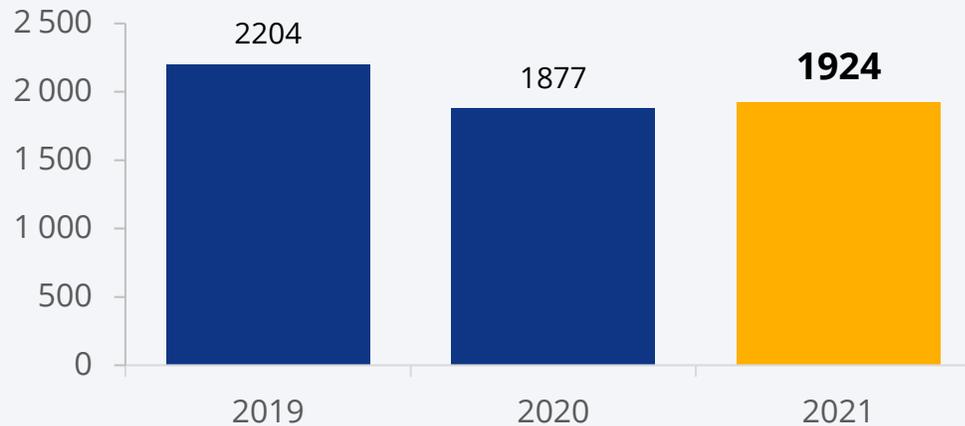


04. Les conditions de travail

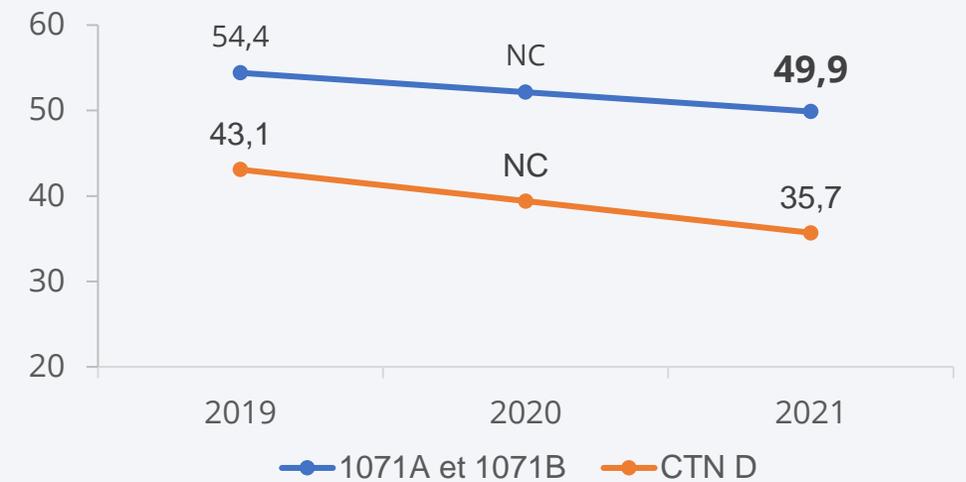
Les accidents du travail



Les accidents du travail évolution 2019 - 2021



Indice de fréquence Évolution 2019 - 2021



- En 2021, le nombre d'**accidents du travail est en augmentation** passant de 1 877 en 2020 à 1 924 en 2021, mais est **en baisse par rapport à 2019** qui comptabilise 2 204 accidents du travail.
- L'évolution de l'indice de fréquence est à **la baisse entre 2019 et 2021 passant de 54,4 à 49,9.**

Source : CNAMTS - Naf 1071A et 1071B / traitements et estimations Pragma Etudes

04. Les conditions de travail

Les accidents de trajet



Les accidents de trajet

Accidents de trajet : 233

Nouvelles incapacités permanentes : 13

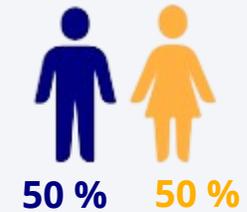
Décès : 0

Journées perdues : 19 568

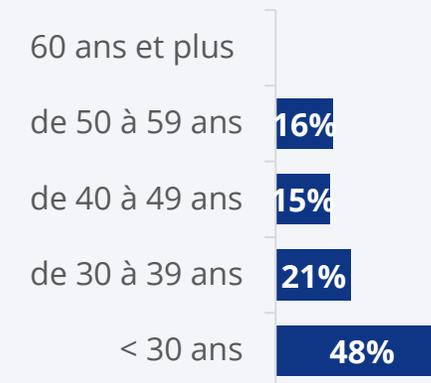
Indice de fréquence : 6,4

- Le secteur comptabilise **233 accidents de trajet** et **19 568 journées de travail perdues**.
- Ces accidents sont **autant arrivés à des femmes qu'à des hommes**.
- Le **constat sur l'âge est similaire** que pour les accidents du travail.

...selon le genre des salariés



...selon l'âge des salariés



Source : CNAMTS - Naf 1071A et 1071B / traitements et estimations Pragma Etudes

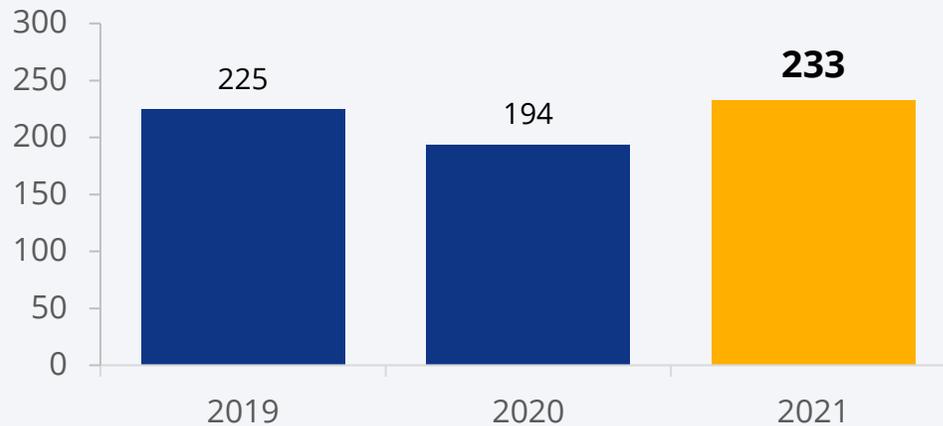


04. Les conditions de travail

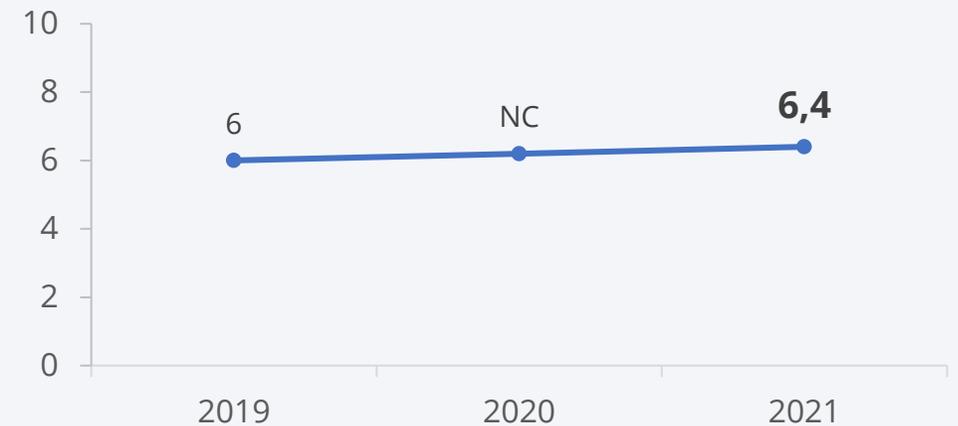
Les accidents de trajet



Les accidents de trajet
évolution 2019 - 2021



Indice de fréquence
Évolution 2019 - 2021



- Les accidents de trajet ont connu **une baisse entre 2019 et 2020**, et sont repartis à la hausse en **2021 avec 233 accidents de trajet**.
- L'évolution de l'indice de fréquence est **à la hausse depuis 2019 passant de 6 à 6,4 en 2021**.

Source : CNAMTS - Naf 1071A et 1071B / traitements et estimations Pragma Etudes

04. Les conditions de travail

Les maladies professionnelles

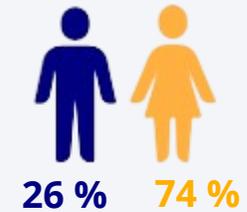


Les maladies professionnelles

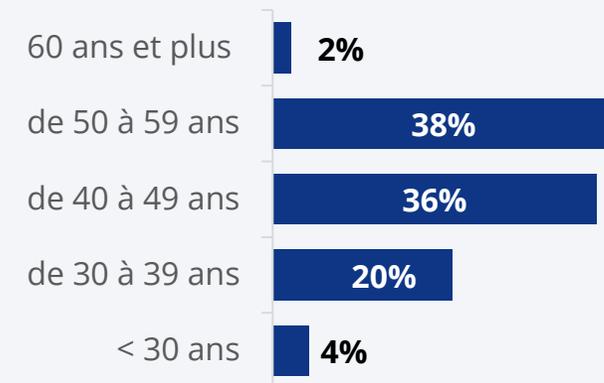
Maladies professionnelles : 270
Nouvelles incapacités permanentes : 103
Décès : 0
Journées perdues : 83 747

- En 2021, **270 cas de maladies professionnelles ont été recensés**, entraînant la **perte de 83 747 journées** de travail.
- **Les femmes représentent 74 % des personnes touchées** par ces maladies professionnelles.
- **La tranche d'âge des 50 à 59 ans** est particulièrement impactée suivie de la tranche d'âge des 40 à 49 ans.

...selon le genre des salariés



...selon l'âge des salariés



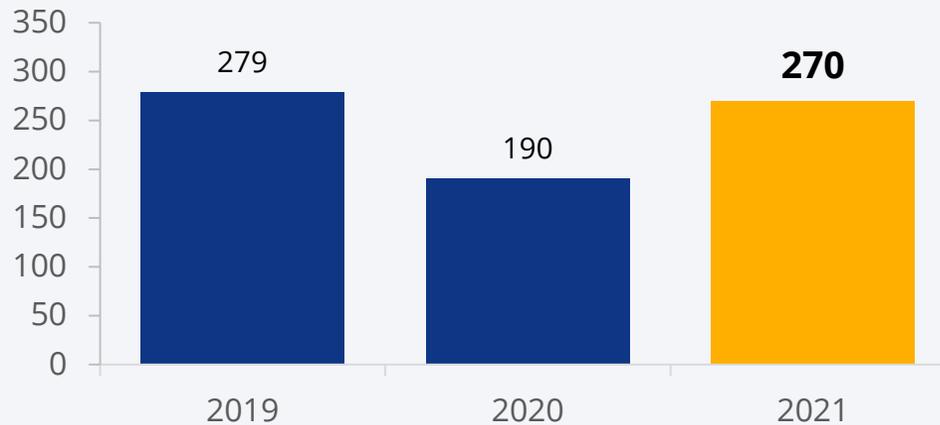
Source : CNAMTS - Naf 1071A et 1071B / traitements et estimations Pragma Etudes

04. Les conditions de travail

Les maladies professionnelles



Les maladies professionnelles
évolution 2019 - 2021



Nombre de journées perdues
évolution 2019 - 2021



- Le recensement des maladies professionnelles a connu **une forte baisse en 2020** et est reparti à la hausse en 2021 pour atteindre 270 maladies professionnelles.
- **Le nombre de journées perdues entre 2019 et 2021 n'a fait que décroître**, même si en 2020 le nombre de journées perdues a connu une forte baisse du fait de la pandémie.

Source : CNAMTS - Naf 1071A et 1071B / traitements et estimations Pragma Etudes

04. Les conditions de travail

Les accidents du travail



Les accidents du travail

Accidents du travail : 1010

Nouvelles incapacités permanentes : 52

Décès : 2

Journées perdues : 87 091

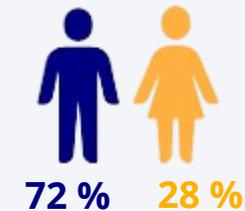
Indice de fréquence : 42,0



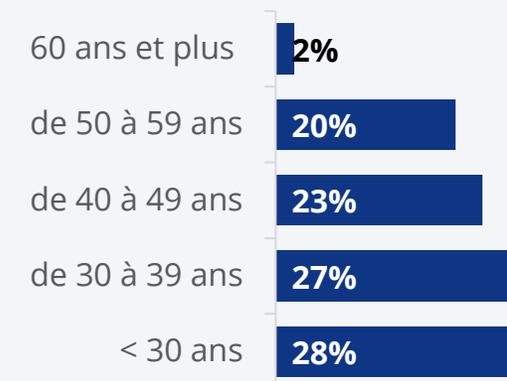
Le périmètre des deux codes APE analysés (24 267 salariés) est plus important que la branche des œufs (3 250 salariés).

- En 2021, il y a eu **1 010 accidents du travail**, **52 nouvelles incapacités permanentes** et **87 091 journées perdues**.
- **72 %** de ces accidents de travail ont touché **les hommes**.

...selon le genre des salariés



...selon l'âge des salariés



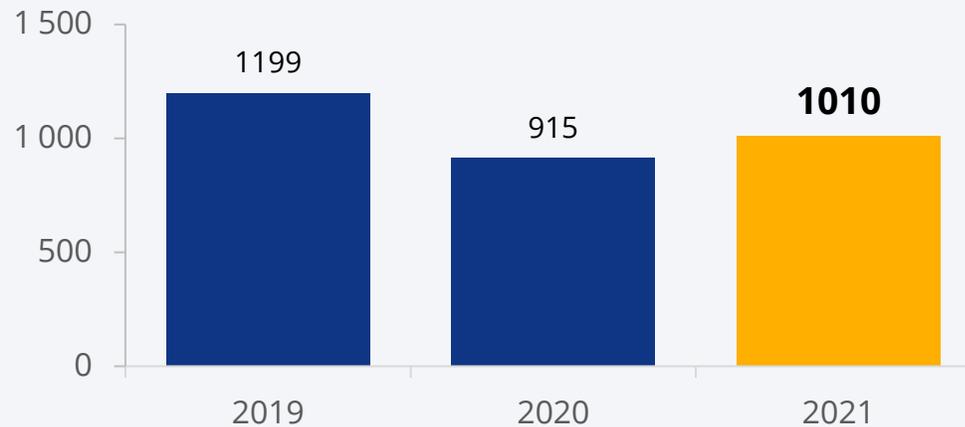
Source : CNAMTS – Naf 1089Z et 4643Z / traitements et estimations Pragma Etudes

04. Les conditions de travail

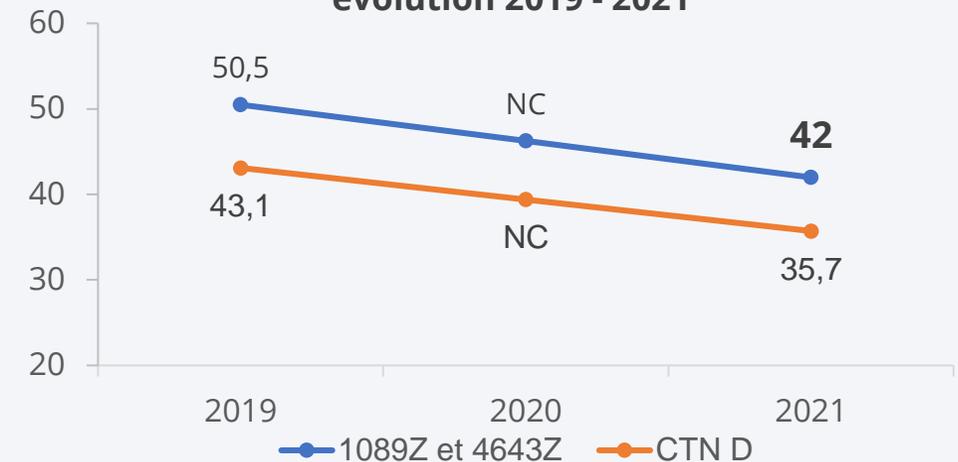
Les accidents du travail



Les accidents du travail
évolution 2019 - 2021



Indice de fréquence
évolution 2019 - 2021



Le périmètre des deux codes APE analysés (24 267 salariés) est plus important que la branche des œufs (3 250 salariés).

- En 2021, le nombre d'**accidents du travail** est en **augmentation par rapport à 2020** mais en **nette baisse par rapport à 2019**.
- L'évolution de l'indice de fréquence est à **la baisse entre 2019 et 2021 passant de 50,5 à 42**.

Source : CNAMTS - Naf 1089Z et 4643Z / traitements et estimations Pragma Etudes

04. Les conditions de travail

Les accidents de trajet



Les accidents de trajet

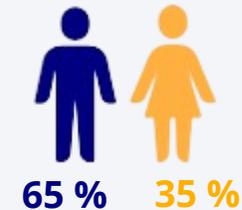
Accidents de trajet : 95
Nouvelles incapacités permanentes : 4
Décès : 0
Journées perdues : 7 370
Indice de fréquence : 3,9



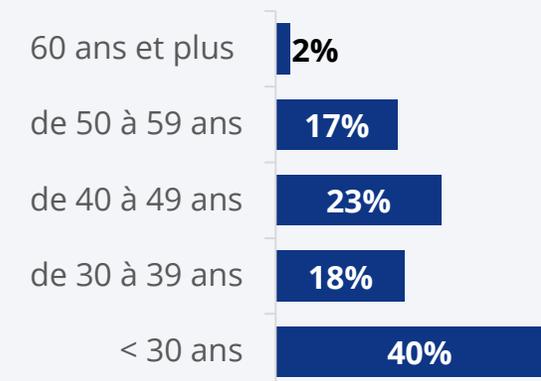
Le périmètre des deux codes APE analysés (24 267 salariés) est plus important que la branche des œufs (3 250 salariés).

- Le secteur comptabilise **95 accidents de trajet et 7 370 journées de travail perdues.**
- Ces accidents sont **majoritairement arrivés à des hommes (65 %).**
- La tranche d'âge des 30 ans et moins est la plus touchée

...selon le genre des salariés



...selon l'âge des salariés



Source : CNAMTS – Naf 1089Z et 4643Z / traitements et estimations Pragma Etudes

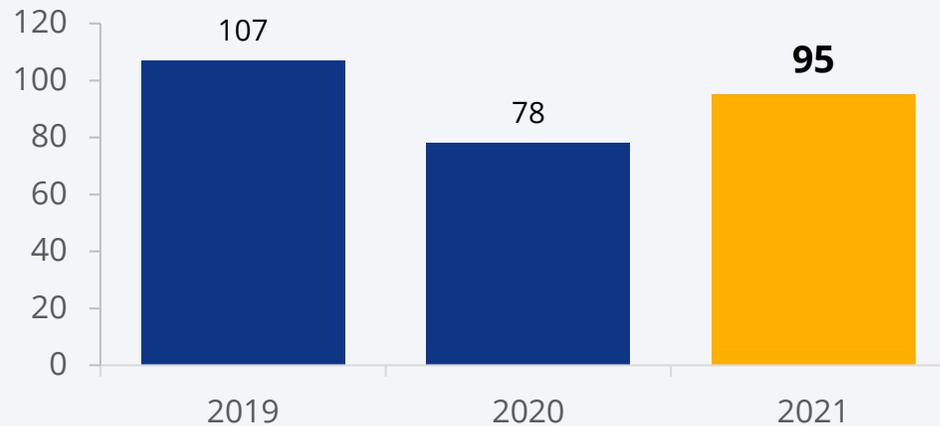


04. Les conditions de travail

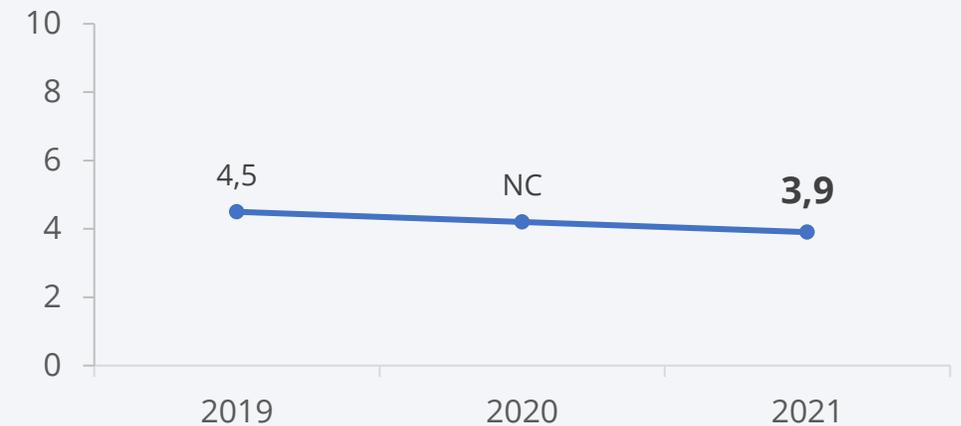
Les accidents de trajet



Les accidents de trajet
évolution 2019 - 2021



Indice de fréquence
évolution 2019 - 2021



Le périmètre des deux codes APE analysés (24 267 salariés) est plus important que la branche des œufs (3 250 salariés).

- Les accidents de trajet en 2021 ont connu une hausse par rapport à 2020 mais une baisse par rapport à 2019.
- L'évolution de l'indice de fréquence est **à la baisse depuis 2019 passant de 4,5 à 3,9 en 2021.**

Source : CNAMTS - Naf 1089Z et 4643Z / traitements et estimations Pragma Etudes

04. Les conditions de travail

Les maladies professionnelles



Les maladies professionnelles

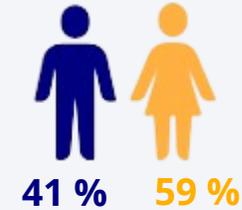
Maladies professionnelles : 114
Nouvelles incapacités permanentes : 17
Décès : 0
Journées perdues : 14 128



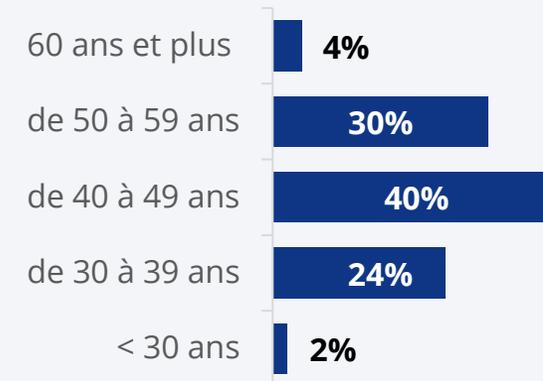
Le périmètre des deux codes APE analysés (24 267 salariés) est plus important que la branche des œufs (3 250 salariés).

- La branche comptabilise **114 maladies professionnelles**, **17 nouvelles incapacités permanentes** et **14 128 journées perdues**.
- **Les femmes** représentent **59 %** des personnes touchées par ces maladies professionnelles.
- **La tranche d'âge des 40 à 49 ans** est particulièrement impactée.

...selon le genre des salariés



...selon l'âge des salariés



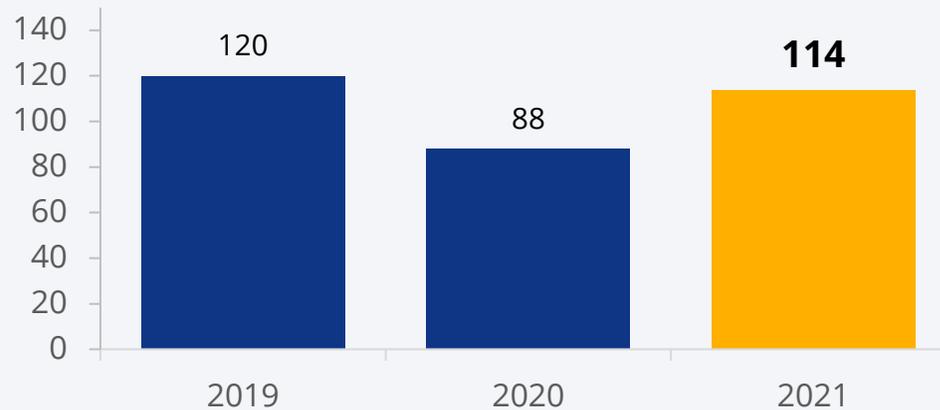
Source : CNAMTS - Naf 1089Z et 4643Z / traitements et estimations Pragma Etudes

04. Les conditions de travail

Les maladies professionnelles



Les maladies professionnelles
évolution 2019 - 2021



Nombre de journées perdues
évolution 2019 - 2021



Le périmètre des deux codes APE analysés (24 267 salariés) est plus important que la branche des œufs (3 250 salariés).

- Depuis 2019, la tendance des maladies professionnelles est à la baisse même si elle est repartie à la hausse entre 2020 et 2021.
- Même si le nombre de maladies professionnelles tend à se stabiliser, **le nombre de journées perdues entre 2019 et 2021 n'a fait que diminuer passant de 17 418 à 14 128.**

Source : CNAMTS - Naf 1089Z et 4643Z / traitements et estimations Pragma Etudes



05.

Les mouvements de personnels



05. Les mouvements de personnels

les entrées et les sorties en 2023



entrées - sorties
solde + 1%



Taux d'entrées : 56 % ⁽¹⁾

	Taux d'entrées
	59 %
	23 %
Ensemble	56 %

Taux de sorties : 55 % ⁽¹⁾

	Taux de sortie
	58 %
	21 %
Ensemble	55 %

⁽¹⁾ Taux d'entrées et de sorties = nombre d'entrées ou de sorties au cours de l'année / effectif présent au 31 décembre

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

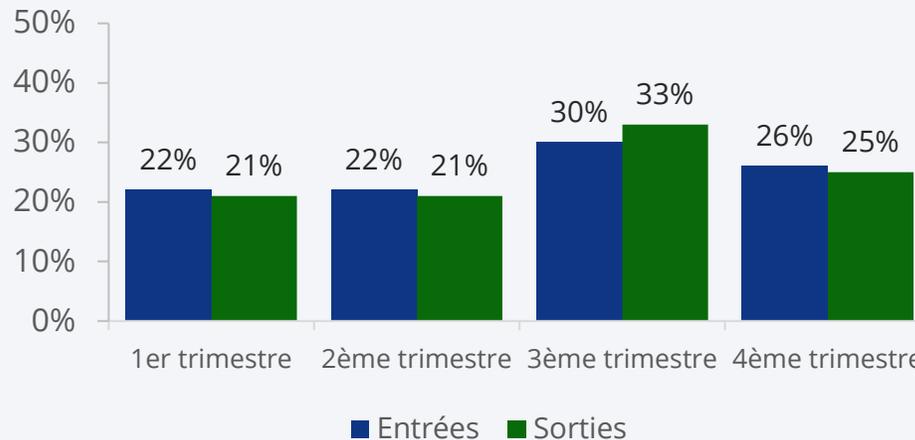
05. Les mouvements de personnels

selon le genre

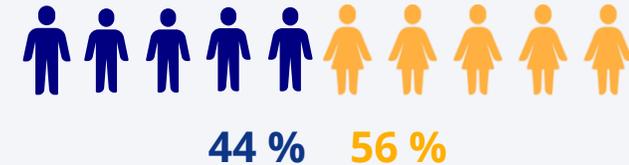


...selon le genre des salariés

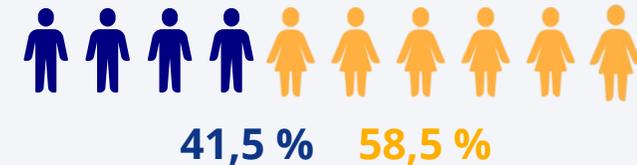
Répartition des mouvements de personnels en 2023



Les entrées 2023 selon le genre



Les sorties 2023 selon le genre



- Le troisième trimestre concentre près d'un tiers des mouvements de personnels avec **30 % d'entrées et 33 % de sorties**.
- La part de femmes dans les mouvements de personnels (56 % en entrée et 58,5 % en sortie) est plus importante que dans l'ensemble de la branche (47,5 %).

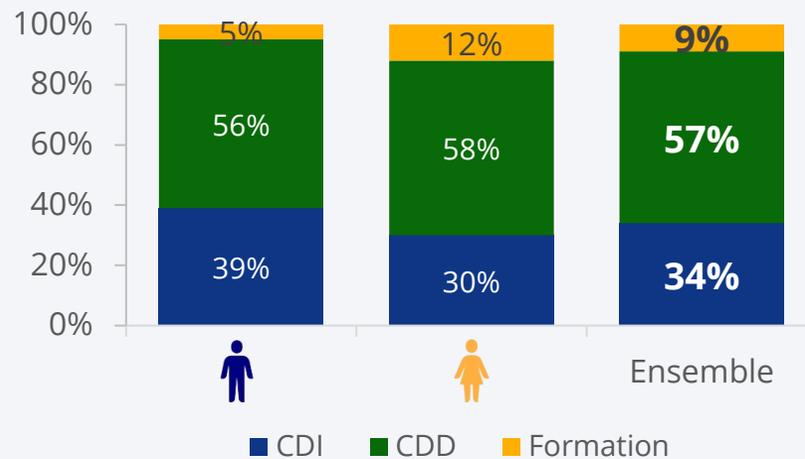
Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

05. Les mouvements de personnels

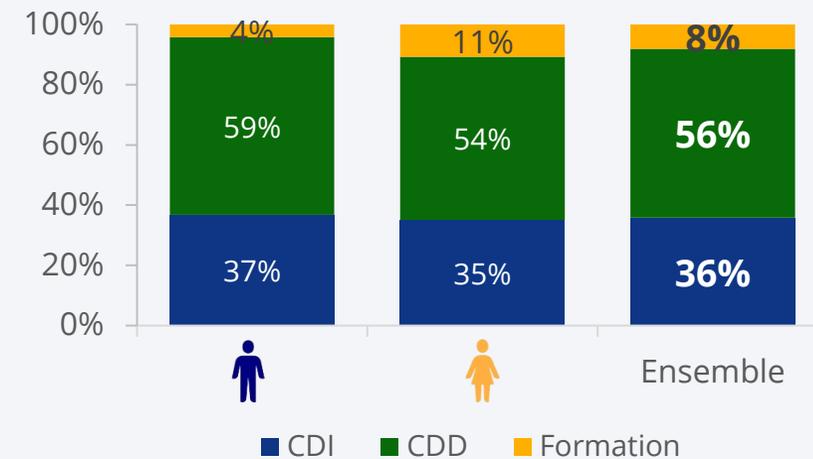
selon le contrat de travail



Répartition des entrées selon le contrat



...et des sorties



- Les **CDD** sont les contrats pour lesquels il y a eu une majorité d'entrées et de sorties, indépendamment du genre des salariés.

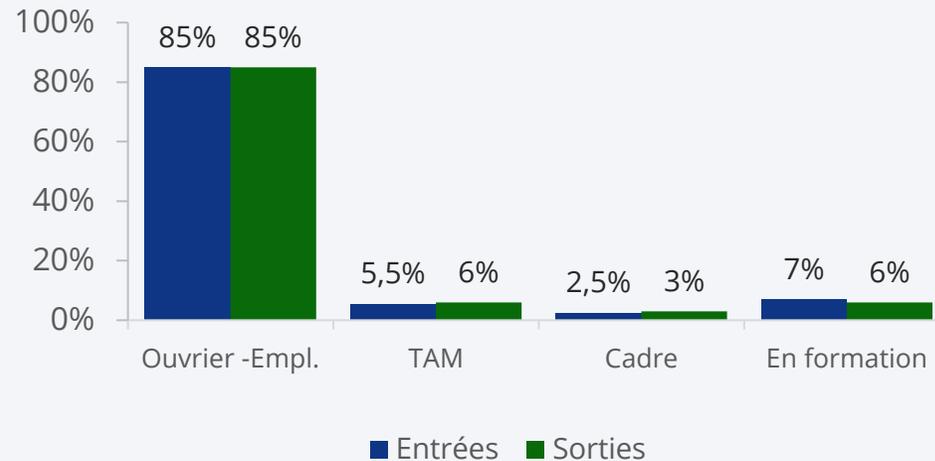
Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

05. Les mouvements de personnels

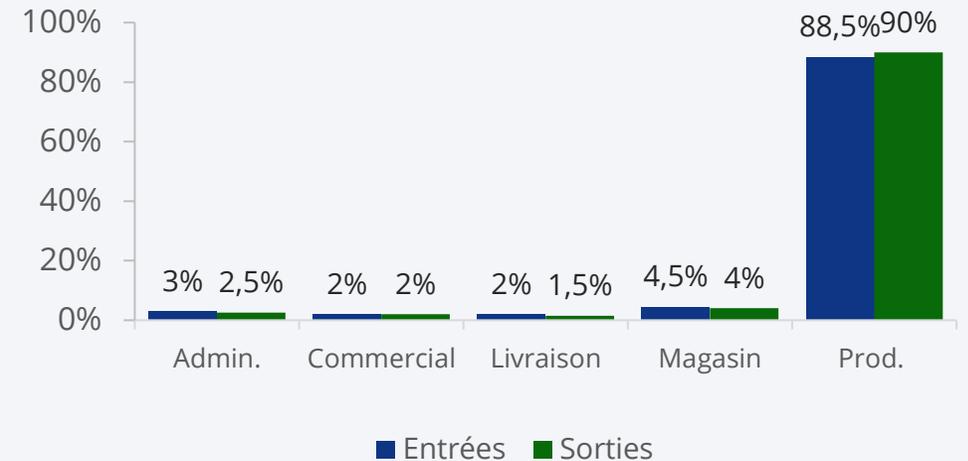
selon la catégorie et le service



La répartition des mouvements de personnels selon les catégories



...selon les services



- Il y a eu autant de sorties et d'entrées pour **les ouvriers et employés**, à hauteur de 85 %.
- Le service de **la production** est celui qui a la plus forte variation entre les entrées et les sorties au cours de l'année 2023.

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

05. Les mouvements de personnels

selon le contrat de travail



Sorties selon l'ancienneté du contrat et la catégorie

	Ancienneté < 2 ans	Ancienneté > 2 ans	Ensemble
En formation	5 %	1 %	6 %
Ouvriers/Employés	72 %	13 %	85 %
TAM	2 %	4 %	6 %
Cadres	1 %	2 %	3 %
Ensemble	80 %	20 %	100 %

Contrats rompus de moins d'un mois

	CDI	CDD	Ensemble
< 1 semaine	3 %	71 %	74 %
1 à 2 semaines	2,5 %	7 %	9,5 %
2 à 3 semaines	1 %	5 %	6 %
3 à 4 semaines	2,5 %	8 %	10,5 %
Ensemble	9 %	91 %	100 %

Contrats rompus de moins de 2 ans

	CDI	CDD	Ensemble
< 2 mois	8,5 %	57,5 %	66 %
2 à 4 mois	5 %	5 %	10 %
4 à 6 mois	3 %	2 %	5 %
6 à 12 mois	5,5 %	4,5 %	10 %
12 à 18 mois	4 %	2 %	6 %
18 à 24 mois	2,5 %	0,5 %	3 %
Ensemble	28,5 %	71,5 %	100 %

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

05. Les mouvements de personnels

selon les motifs de rupture

Motifs de rupture des CDD

			Ens.
Fin de contrat	91,6 %	64,2 %	91,1 %
Fin de période d'essai du salarié	1,9 %	< 0,1 %	1,9 %
Fin de période d'essai de l'employeur	1,6 %	< 0,1 %	1,6 %
Rupture commun accord	1,4 %	0,7 %	1,4 %
Rupture du salarié	1,4 %	< 0,1 %	1,4 %
Rupture de l'employeur	0,2 %	< 0,1 %	0,2 %
Rupture (non spécifié)	0,1 %	< 0,1 %	0,1 %
Licenciement	0,1 %	< 0,1 %	0,1 %
Mutation	0,1 %	< 0,1 %	0,1 %
Autre non spécifié	1,6 %	35,1 %	2,1 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

Motifs de rupture des CDI



			Ens.
Démission	41 %	34,1 %	40,7 %
Rupture conventionnelle	9,5 %	12,9 %	9,6 %
Fin de période d'essai de l'employeur	9,6 %	1,3 %	9,3 %
Licenciement	8 %	5,9 %	8 %
Fin de période d'essai du salarié	7,4 %	4,3 %	7,3 %
Retraite	4,9 %	21,1 %	5,5 %
Inaptitude	4,6 %	6,5 %	4,6 %
Mutation	3,8 %	2,1 %	3,7 %
Rupture (non spécifié)	2,9 %	3,4 %	2,9 %
Décès	0,2 %	2,6 %	0,2 %
Fin de période d'essai (non spécifié)	<0,1 %	3,9 %	0,2 %
Autre non spécifié	8,1 %	1,9 %	8 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes



06.

La rémunération



06. La rémunération

salaire selon les niveaux de la CCN



Salaire annuel moyen brut de base

Niveau	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers / Employés 1	21 476 €	21 872 €	21 147 €
Ouvriers / Employés 2	21 478 €	21 797 €	21 672 €
Ouvriers / Employés 3	22 206 €	22 287 €	22 245 €
Ouvriers / Employés 4	22 508 €	22 539 €	22 520 €
Ouvriers / Employés 5	23 728 €	23 116 €	23 516 €
Ouvriers / Employés 6	24 325 €	24 490 €	24 370 €
Ouvriers / Employés 7	25 407 €	25 213 €	25 356 €

Salaire annuel moyen brut total

Niveau	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers / Employés 1	27 932 €	24 782 €	26 146 €
Ouvriers / Employés 2	26 497 €	24 588 €	25 549 €
Ouvriers / Employés 3	26 459 €	25 271 €	25 973 €
Ouvriers / Employés 4	26 906 €	25 856 €	26 547 €
Ouvriers / Employés 5	28 313 €	26 898 €	27 832 €
Ouvriers / Employés 6	30 928 €	29 433 €	30 608 €
Ouvriers / Employés 7	32 426 €	30 598 €	31 950 €

Salariés présents toute l'année 2023

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

06. La rémunération

salaire selon les niveaux de la CCN



Salaire annuel moyen brut de base

Niveau	Hommes	Femmes	Ensemble
TA1	29 734 €	28 163 €	29 097 €
TA2	31 387 €	29 685 €	30 807 €
TA3	33 529 €	32 640 €	33 219 €
TA4	37 498 €	35 094 €	36 586 €
TA5	36 879 €	36 166 €	36 625 €
Cadres 1	42 413 €	40 407 €	41 439 €
Cadres 2	48 993 €	46 866 €	48 041 €
Cadres 3	60 291 €	56 841 €	58 893 €
Cadres 4	82 179 €	77 241 €	82 271 €
Cadres 5	115 467 €	122 729 €	117 321 €



Salaire annuel moyen brut total

Niveau	Hommes	Femmes	Ensemble
TA1	34 433 €	32 240 €	32 393 €
TA2	36 948 €	32 730 €	34 889 €
TA3	39 857 €	36 053 €	38 545 €
TA4	43 724 €	38 789 €	40 809 €
TA5	45 470 €	40 523 €	43 396 €
Cadres 1	48 018 €	43 815 €	45 648 €
Cadres 2	56 917 €	51 201 €	54 447 €
Cadres 3	68 049 €	67 518 €	67 825 €
Cadres 4	105 589 €	85 902 €	100 667 €
Cadres 5	131 278 €	149 056 €	135 021 €

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

Salariés présents toute l'année 2023

06. La rémunération

salaire selon les niveaux de la CCN



Salaire annuel moyen brut de base

Niveau	Hommes	Femmes	Ensemble
TA1	29 734 €	28 163 €	29 097 €
TA2	31 387 €	29 685 €	30 807 €
TA3	33 529 €	32 640 €	33 219 €
TA4	37 498 €	35 094 €	36 586 €
TA5	36 879 €	36 166 €	36 625 €
Cadres 1	42 413 €	40 407 €	41 439 €
Cadres 2	48 993 €	46 866 €	48 041 €
Cadres 3	60 291 €	56 841 €	58 893 €
Cadres 4	82 179 €	77 241 €	82 271 €
Cadres 5	115 467 €	122 729 €	117 321 €



Salaire annuel moyen brut total

Niveau	Hommes	Femmes	Ensemble
TA1	34 433 €	32 240 €	32 393 €
TA2	36 948 €	32 730 €	34 889 €
TA3	39 857 €	36 053 €	38 545 €
TA4	43 724 €	38 789 €	40 809 €
TA5	45 470 €	40 523 €	43 396 €
Cadres 1	48 018 €	43 815 €	45 648 €
Cadres 2	56 917 €	51 201 €	54 447 €
Cadres 3	68 049 €	67 518 €	67 825 €
Cadres 4	105 589 €	85 902 €	100 667 €
Cadres 5	131 278 €	149 056 €	135 021 €

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

Salariés présents toute l'année 2023

06. La rémunération

salaire selon les services



Salaire annuel moyen brut de base

Niveau	Hommes	Femmes	Ensemble
I	25 919 €	25 015 €	25 526 €
II	25 018 €	23 797 €	24 488 €
III	27 415 €	26 450 €	26 985 €
IV	27 719 €	29 233 €	28 348 €
V	31 826 €	31 183 €	31 485 €
 VI	37 472 €	41 082 €	38 525 €
VII	48 868 €	44 751 €	47 433 €
 VIII	83 688 €	ND	ND
IX	ND	ND	ND

Salaire annuel moyen brut total



Niveau	Hommes	Femmes	Ensemble
I	25 978 €	25 153 €	25 795 €
II	25 700 €	25 171 €	25 467 €
III	30 079 €	27 070 €	28 770 €
IV	32 310 €	28 951 €	30 863 €
V	35 691 €	30 604 €	32 639 €
 VI	41 071 €	35 823 €	39 541 €
VII	60 417 €	49 208 €	56 341 €
 VIII	116 110 €	ND	ND
IX	ND	ND	ND



À interpréter avec vigilance en raison de l'échantillon faible

Salariés présents toute l'année 2023

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

06. La rémunération

l'épargne salariale



33 %

Des entreprises mettent en place au moins un dispositif d'épargne salariale (participation/investissement)

Rappel données sociales 2022 : 40 %

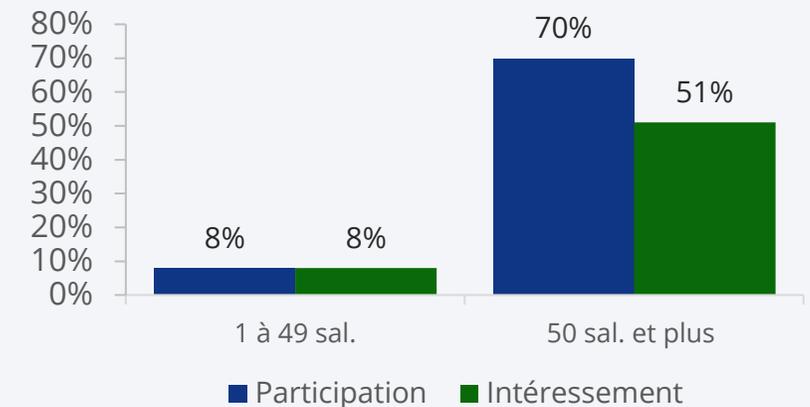
selon l'activité

	32 %
	40 %
Ensemble	33 %

Dispositifs d'épargne salariale

	Nombre de salariés bénéficiaires (échantillon)	% de bénéficiaires	Montant brut moyen perçu par bénéficiaire
Participation	11 044	48 %	1 502 €
Intéressement	11 485	50 %	1 252 €

% de bénéficiaires selon la taille des entreprises



Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

06. La rémunération

Santé / Prévoyance



Répartition des entreprises selon leur assureur Santé / Prévoyance

Assureur	% d'entreprises
Ag2r	48 %
Agrica	11 %
Harmonie Mutuelle	8 %
Allianz	5 %
Axa	3 %
Groupama	3 %
Swisslife	3 %
Autres (Mercer, Prévifrance, Predica, etc.)	19 %
Ensemble	100 %

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes



07.

La représentativité



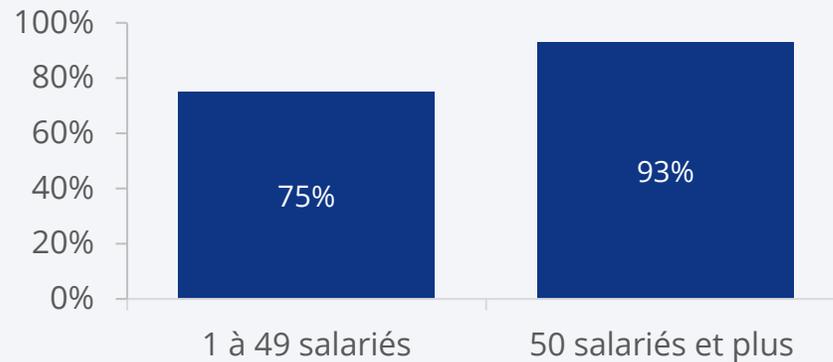
07. La représentativité du personnel

82 %

Des entreprises ont des représentants du personnels

Rappel 2022 : 90 %

Détail selon la taille des entreprises



Répartition des représentants du personnel



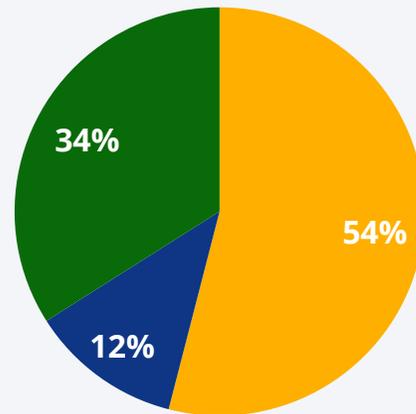
CSE	61 %
CSSCT	13 %
Délégués syndicaux	12 %
CSEC	7 %
Comité de groupe	5 %
Représentant de section syndical	2 %
Comité européen	-
Ensemble	100 %

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

07. La représentativité du personnel

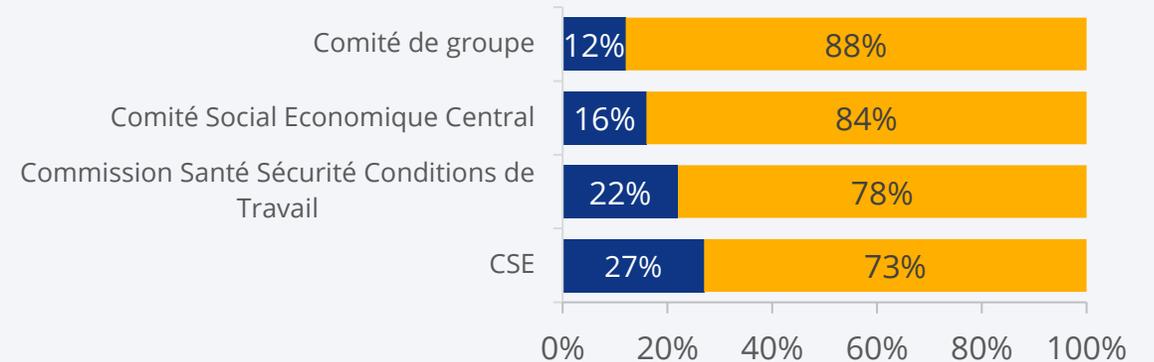


Taux d'implantation syndicale



■ Pas de syndicat ■ Un seul syndicat ■ Plusieurs syndicats

Représentants du personnel

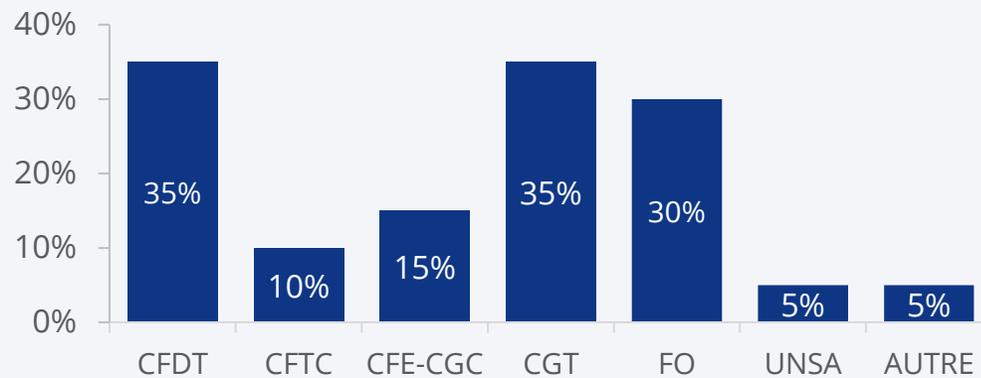


■ Sans étiquette syndicale ■ Avec étiquette syndicale

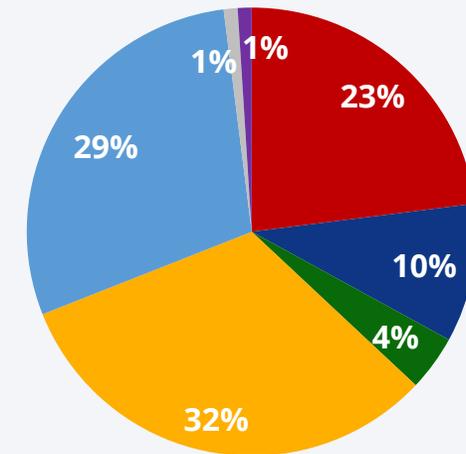
Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

07. La représentativité du personnel

Part des entreprises ayant au moins un représentant



Répartition des organisations syndicales en nombre de représentants



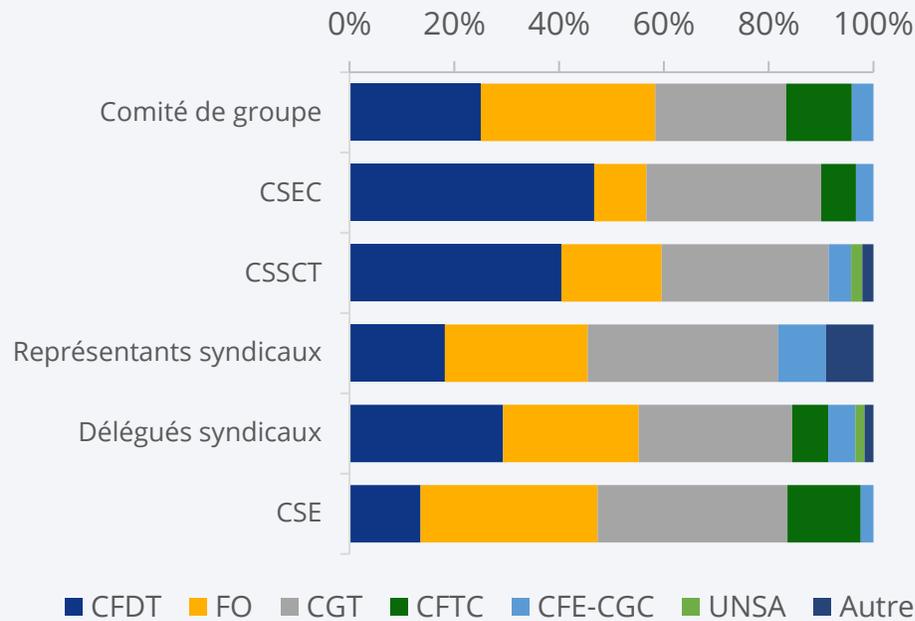
■ CFDT ■ CFTC ■ CFE-CGC ■ CGT ■ FO ■ UNSA ■ AUTRE

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes



07. La représentativité du personnel

Organisations syndicales représentatives par instance



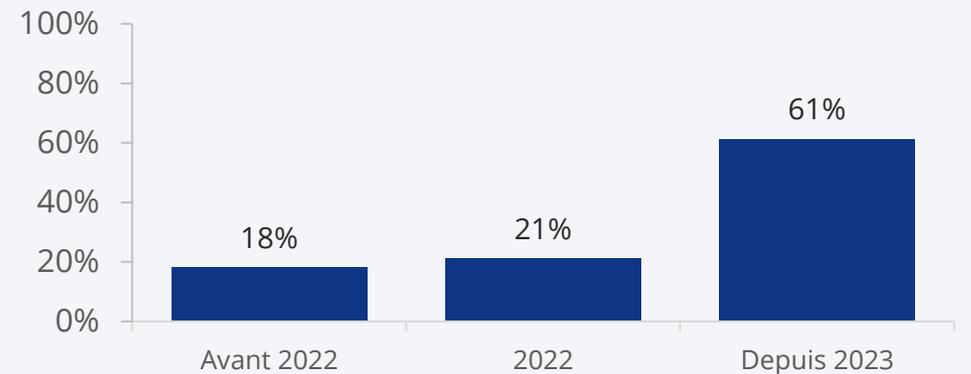
4 ans

La durée des mandats des élus

Rappel 2022 : 4 ans



Répartition des entreprises selon l'année des dernières élections



Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes



08.

Les accords d'entreprise

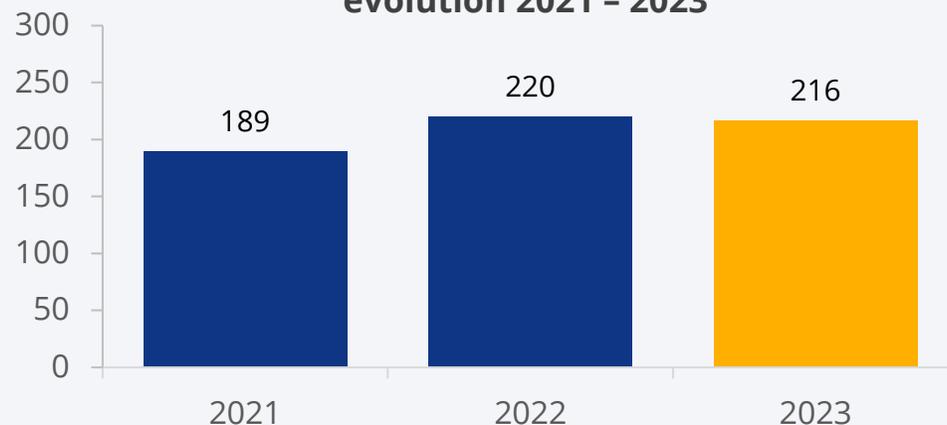


Nombre d'accords d'entreprise signés
en 2023 dans la branche

216 accords d'entreprise
signés en 2023

soit 206 accords IDCC 1747 et
10 accords IDCC 2075

Les accords d'entreprise signés
évolution 2021 - 2023



- En 2023, 216 accords d'entreprise ont été signés, ce qui est en baisse par rapport à 2022 (- 2 %).
- A la différence de 2022 qui avait connu une forte hausse de 20 % par rapport à 2021.



Nombre d'accords d'entreprise signés
évolution à un an d'intervalle

2022 vs. 2021	+ 20 %
2023 vs. 2022	- 2 %

Sources : Les accords d'entreprise, premier ministre & Insee / traitements Pragma Etudes

Top 15 des thématiques des accords d'entreprise signés en 2023

thématiques	Part des accords concernés*
1- Evolution des salaires (augmentation, gel, diminution)	18%
2- Aménagement du temps de travail (modulation, annualisation, cycles)	12%
3- Elections professionnelles, prorogations de mandat et vote électronique	12%
4- Système de prime (autre qu'évolution)	12%
5- Télétravail	9%
6- Egalité salariale F/H	8%
7- Autres dispositions Egalité professionnelle	7%
8- Evolution des primes	7%
9- Indemnités (dont kilométrique)	5%
10- Autres dispositions durée et aménagement du temps de travail	5%
11- Durée collective du temps de travail	5%
12- Fixation des congés (jours fériés, ponts, RTT)	5%
13- Heures supplémentaires (contingent, majoration)	5%
14- Forfaits (en heures, en jours)	5%
15- Compte épargne temps	4%



- Le thème **évolution des salaires** est le plus présent dans les accords en 2023 (18 %)..

* un accord peut avoir plusieurs thématiques

Sources : Les accords d'entreprise, premier ministre & Insee / traitements Pragma Etudes



09.

Les perspectives pour 2024

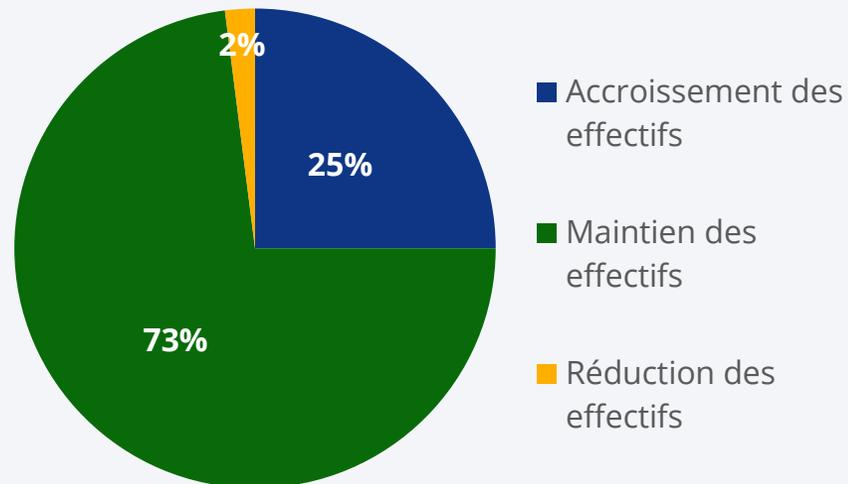


09. Les perspectives en 2024

Le recrutement

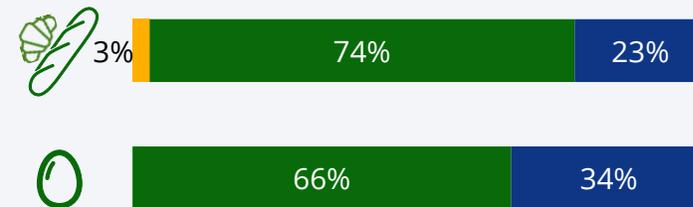


Les perspectives de recrutement

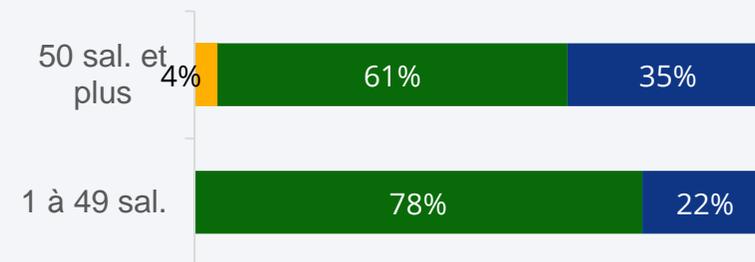


- Pour 2024, **73 % des entreprises de la branche souhaitent maintenir leurs effectifs**, suivi par 25 % qui veulent accroître leurs effectifs.

Les perspectives de recrutement selon l'activité des entreprises



Les perspectives de recrutement selon la taille des entreprises



Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

09. Les perspectives en 2024

Besoin en main d'œuvre et métiers en tension

Proportion d'entreprises exprimant un besoin de main d'œuvre en 2024



Services	Proportion d'entreprises
Production	89 %
Administration	19 %
Maintenance	68 %
Logistique-Transport	33%
Commercial	32%
Autres	8 %
Ensemble (au moins un besoin de main d'œuvre)	93 %

- Parmi les entreprises qui ont besoin de main d'œuvre **89 % recherchent en production**, suivi par la maintenance dans 68 % des cas et de la logistique – transport (33 %).
- **Au total, 93 % des entreprises expriment au moins un besoin de main d'œuvre pour 2024.**

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

09. Les perspectives en 2024

Besoin en main d'œuvre et métiers en tension

Les métiers en tension par service



Services	Métiers
Production	Conducteur de ligne, Pâtissier, Ouvrier de production, Boulanger, Chargé R&D
Administration	Informaticien, Comptable
Maintenance	Technicien/Agent de maintenance
Logistique-Transport	Préparateur de commandes, Chauffeur Livreur et Opérateur logistique
Commercial	Opérateur de vente, Commercial terrain, compte clé, Chef de secteur
Autres	Technicien SI, Agent de nettoyage

Les plus fortes tensions sur les métiers de la branche

1	2	3	4	5
Conducteur de ligne	Technicien de maintenance	Boulangier	Opérateur de vente	Agent de nettoyage

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

09. Les perspectives en 2024

Besoin en main d'œuvre et métiers en tension



Répartition des postes à pourvoir selon les services

Services	Proportion d'entreprises
Production	71 %
Administration	2 %
Maintenance	13 %
Logistique-Transport	5 %
Commercial	6 %
Autres	3 %
Ensemble	100 %

Les postes à pourvoir représentent **6,2 %** des salariés de la branche (soit l'équivalent de 3 550 postes)

- Les postes à pourvoir représentent **6,2 %** des salariés de la branche, soit l'équivalent de 3 550 postes.
- Les postes sont majoritairement à pourvoir **en production (71 %)**, en maintenance (13 %) et en commercial (6 %).

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes



10.

A retenir



A retenir!



2 025 entreprises employeuses - **0,5 % vs. 2022**

66 % de 1 à 9 salariés **34 %** 10 salariés et plus



57 050 salariés au 31 décembre + **1 % vs. 2022**

28 salariés en moyenne par entreprise

71 % des salariés travaillent dans une entreprise de 50 salariés et plus



47,5 % de femmes et **52,5 %** d'hommes

38,5 ans l'âge moyen des salariés : **37,5 ans** pour les femmes et **39,5 ans** pour les hommes

6 ans l'ancienneté moyenne : **5 ans** pour les femmes et **7 ans** pour les hommes



90 % en CDI, **5,5 %** en CDD et **4,5 %** en formation

73,5 % ouvriers/Employés, **15 %** TAM, **7,5 %** cadres et **4,5 %** en formation



A retenir!



82,5 % en production, **6 %** en administratif, **4 %** en magasins et **3,5 %** en livraison



2 442 contrats d'apprentissage



411 contrats de professionnalisation



56 % taux d'entrées en 2023

55 % taux de sorties en 2023



0,47 arrêts enregistrés en moyenne par salarié en 2023

18 jours ouvrés d'arrêts en moyenne par salarié en 2023



216 accords d'entreprises signés en 2023



11.

Annexe



Annexe

Les salariés de la branche

selon leur âge

Répartition des salariés de plus de 45 ans par catégorie



	46-50 ans	51-55 ans	56-60 ans	61-65 ans	plus de 65 ans	Ensemble > 45 ans
Ouvriers - employés	31,5 %	33 %	25,5 %	9 %	1 %	100 %
<i>Homme</i>	32 %	36 %	24,5 %	7 %	0,5 %	100 %
<i>Femme</i>	30,5 %	31,5 %	26 %	10,5 %	1,5 %	100 %
TAM	32 %	35,5 %	28 %	4,5 %	<0,5 %	100 %
<i>Homme</i>	30,5 %	39 %	25,5 %	5 %	<0,5 %	100 %
<i>Femme</i>	34 %	29,5 %	33 %	3 %	0,5 %	100 %
Cadres	22,5 %	37,5 %	26,5 %	13 %	0,5 %	100 %
<i>Homme</i>	18,5 %	36 %	31,5 %	13,5 %	0,5 %	100 %
<i>Femme</i>	31 %	41,5 %	14,5 %	13 %	<0,5 %	100 %
Ensemble	30,5 %	34,5 %	26 %	8,5 %	0,5 %	100 %

source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

Annexe

Les salariés de la branche

selon leur âge

Répartition des salariés de plus de 45 ans par service

	46-50 ans	51-55 ans	56-60 ans	61-65 ans	plus de 65 ans	Ensemble > 45 ans
Administratif	33 %	34,5 %	23,5 %	9 %	<0,5 %	100 %
<i>Homme</i>	38 %	36,5 %	20 %	5,5 %	< 0,5 %	100 %
<i>Femme</i>	31 %	33,5 %	25 %	10,5 %	< 0,5 %	100 %
Commercial	27 %	34 %	24 %	14,5 %	0,5 %	100 %
<i>Homme</i>	24,5 %	22 %	31,5 %	22 %	< 0,5 %	100 %
<i>Femme</i>	30 %	49 %	15 %	5,5 %	0,5 %	100 %
Livraison	27 %	20,5 %	31 %	20,5 %	1 %	100 %
<i>Homme</i>	25,5 %	19 %	32 %	22,5 %	1 %	100 %
<i>Femme</i>	37 %	30 %	27 %	6 %	< 0,5 %	100 %
Magasin	16,5 %	45,5 %	26,5 %	9 %	2,5 %	100 %
<i>Homme</i>	35 %	21,5 %	14,5 %	14,5 %	14,5 %	100 %
<i>Femme</i>	15 %	47,5 %	27,5 %	8,5 %	1,5 %	100 %
Production	31 %	34,5 %	26 %	7,5 %	1 %	100 %
<i>Homme</i>	30,5 %	38,5 %	25%	5,5 %	0,5 %	100 %
<i>Femme</i>	32 %	29,5 %	27 %	10 %	1,5 %	100 %
Ensemble	30,5 %	34,5 %	26 %	8,5 %	0,5 %	100 %

source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes



Annexe

Les salariés de la branche

selon les services

Les salariés selon les services et les catégories



	Administratif	Commercial	Livraison	Magasins	Production		Administratif	Commercial	Livraison	Magasins	Production
En formation	1,5 %	6,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %	2 %	En formation	4 %	2 %	1 %	< 0,5 %	9 %
Ouvriers / Employés	16,5 %	13,5 %	81 %	74,5 %	76 %	Ouvriers / Employés	27,5 %	16,5 %	74 %	78 %	80,5 %
TAM	27,5 %	38 %	12,5 %	18 %	16,5 %	TAM	40,5 %	62 %	16 %	15 %	7,5 %
Cadres	54,5 %	42 %	6,5 %	7,5 %	5,5 %	Cadres	28 %	19,5 %	9 %	7 %	3 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes

Annexe

Les salariés de la branche

selon les niveaux de la CCN



Répartition des salariés par niveau selon le genre

Catégorie	Niveau	Hommes	Femmes	Ensemble
Salariés en formation		23,5 %	76,5 %	100 %
Ouvriers / Employés	OE1	35,5 %	64,5 %	100 %
	OE2	33,5 %	66,5 %	100 %
	OE3	50,5 %	49,5 %	100 %
	OE4	55,5 %	44,5 %	100 %
	OE5	62 %	38 %	100 %
	OE6	64 %	36 %	100 %
	OE7	77,5 %	22,5 %	100 %
TAM	TA1	56,5 %	43,5 %	100 %
	TA2	51,5 %	48,5 %	100 %
	TA3	55,5 %	44,5 %	100 %
	TA4	57,5 %	42,5 %	100 %
	TA5	72,5 %	27,5 %	100 %
Cadres	CA1	43,5 %	56,5 %	100 %
	CA2	67 %	33 %	100 %
	CA3	56,5 %	43,5 %	100 %
	CA4	62 %	38 %	100 %
	CA5	78,5 %	21,5 %	100 %



Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes



Répartition des salariés par niveau selon le genre

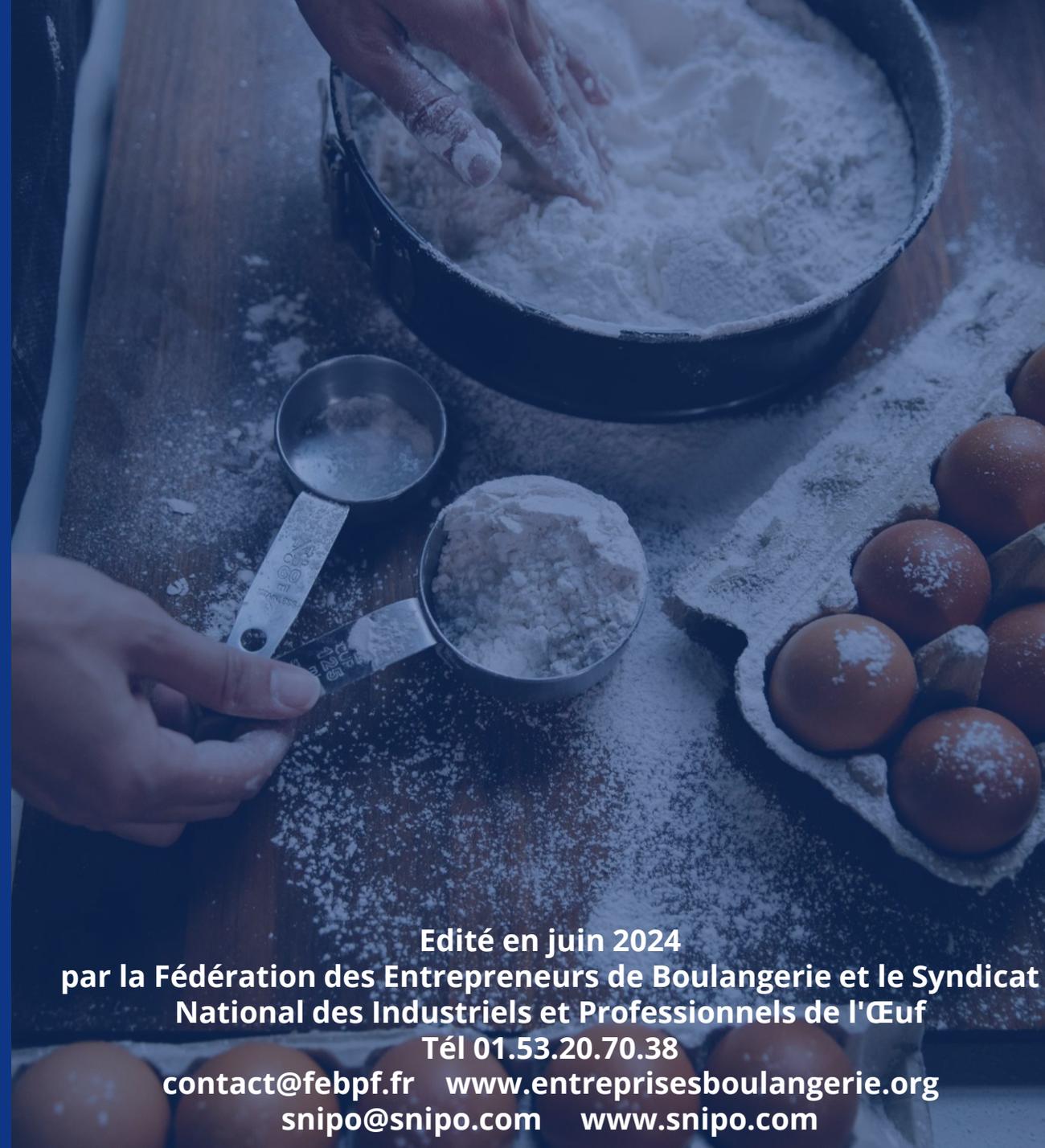


Catégorie	Niveau	Hommes	Femmes	Ensemble
Salariés en formation		47 %	53 %	100 %
Ouvriers / Employés	I	50,5 %	49,5 %	100 %
	II	50 %	50 %	100 %
	III	60,5 %	39,5 %	100 %
	IV	47,5 %	52,5 %	100 %
AM	V	45,5 %	54,5 %	100 %
	VI	77 %	23 %	100 %
Cadres	VII	54 %	46 %	100 %
	VIII	90,5 %	9,5 %	100 %
	IX	100 %	<0,5 %	100 %

Source : enquête sociale de branche 2024; traitements Pragma Etudes



Tous droits réservés. Ce document et les informations qu'il contient sont la propriété de la FEB et du SNIPO. La reproduction ou la divulgation de tout ou partie de ce document, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite sans son accord écrit préalable.



Edité en juin 2024
par la Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie et le Syndicat
National des Industriels et Professionnels de l'Œuf
Tél 01.53.20.70.38
contact@febpf.fr www.entreprisesboulangerie.org
snipo@snipo.com www.snipo.com